

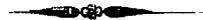
IX.

BUDGET

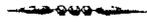
DU

MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.



NOTE PRÉLIMINAIRE.



Le Budget du Ministère de la Guerre pour l'exercice 1883 est basé sur un effectif moyen de 43,285 hommes et de 8,956 chevaux.

L'effectif moyen qui a servi de base au Budget de 1882 (y compris l'augmentation de cent enfants de troupe, introduite par amendement) était de 43,209 hommes et de 8,954 chevaux.

Il y a donc, pour 1883, une augmentation de 76 hommes et de 2 chevaux.

Cette différence est due à une nouvelle augmentation de 75 enfants de troupe, annoncée déjà dans les amendements présentés au Budget de 1882, à la création d'un emploi de maître armurier au bataillon du train, et à une augmentation de 2 chevaux pour le service de l'intendance.

RECETTES.

Les recettes que le Département de la Guerre procurera au Trésor pendant l'exercice 1883 et qui figurent au Budget des Voies et Moyens, sont évaluées à fr. 353,600 »

Savoir :

Pensions des élèves de l'École militaire fr.	83,000 »
Produit de la vente des chevaux de réforme et des poulains	160,000 »
» » d'objets hors de service provenant du matériel de l'artillerie et du génie	50,000 »
Produit du loyer du domaine de la Guerre, pêche des fossés, etc.	65,100 »
Produit de la vente des cartes de l'institut cartographique .	1,500 »
Remboursements divers	14,000 »
SOMME ÉGALE. . . fr.	<u>353,600 »</u>

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Du contingent supplémentaire de 791 hommes, qui sera incorporé le 1^{er} octobre 1882 pour combler les pertes éprouvées par le contingent de 1880, pendant la *première* année de son service, et par le contingent de 1879, pendant la *seconde* année de son service.

La dépense résultant de cet entretien peut être évaluée comme il suit, pour les 363 jours de l'exercice 1883, savoir :

1° Contingent supplémentaire de 791 hommes fourni par la classe de 1882.

Solde et habillement, 288,715 journées à 60 c ^s	173,229	»
Pain et viande, 288,715 » à 50 c ^s	144,357	50
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	317,586	50

à déduire environ 4 1/2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes, pendant la première année de leur service	14,586	50	
	<hr/>		303,000

2° Contingent supplémentaire de 533 hommes fourni par la classe de 1881 et réduit à 506 hommes, après quinze mois de service.

Solde et habillement, 184,690 journées à 60 c ^s	110,814	»
Pain et viande 184,690 » à 50 c ^s	92,345	»
<hr/>		
TOTAL. . . fr.	203,159	»

A déduire environ 2 p. % pour les pertes qui surviendront parmi ces hommes pendant la seconde année de leur service. fr.	4,159	»	
	<hr/>		199,000

TOTAL. . . fr.	502,000	»
----------------	---------	---

Le Budget ne comprend également pas les crédits qui seront nécessaires pour l'entretien pendant *trois mois* du contingent supplémentaire à fournir le 1^{er} octobre 1883, par la classe de cette année, pour combler les pertes éprouvées :

- | | |
|---|--|
| 1° Par le contingent de 1881 pendant la 1 ^{re} année de son incorporation. | |
| 2° » de 1880 » 2 ^e » » | |
| 3° » de 1879 » 3 ^e » » | |

Il n'est pas possible de déterminer dès à présent le montant de la dépense résultant de cet entretien, parce que le chiffre des pertes à combler par la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

classe de 1883 ne peut être constaté qu'à la fin de l'année 1882, époque à laquelle la loi du contingent fixera le chiffre du contingent supplémentaire à fournir par cette classe de 1883

On peut toutefois se rendre approximativement compte du montant de cette dépense, en constatant que pour *un homme* elle s'élèvera comme il suit, pendant le 4^e trimestre 1883 :

Solde et habillement, 92 journées à 60 centimes	fr.	55	20
Pain et viande	92	»	50
1 ^{re} mise de petit équipement (allouée à l'entrée au service)			36
			»
TOTAL par homme.		fr.	137
			20

La dépense pourra donc s'élever de 137,000 à 150,000 francs si le contingent supplémentaire de 1883 se compose de 1,000 à 1,100 hommes.

Le Département de la Guerre se réserve de demander, à l'expiration de l'exercice 1883, les crédits supplémentaires destinés à liquider les dépenses faites pendant cet exercice, du chef de l'entretien en solde des contingents supplémentaires de 1881, 1882 et 1883, si — comme cela est probable, — ces dépenses ne peuvent être entièrement couvertes par les reliquats que présenteront certains articles du Budget.

Les différences qui existent entre quelques articles du Budget de 1883 et les articles correspondants du Budget de 1882, sont expliquées et justifiées dans les notes données ci-après.

CHAPITRE II.

ÉTATS-MAJORS.

ART. 7. — *Traitement de l'état-major des provinces et des places.*

Augmentation : 400 francs.

L'augmentation de crédit demandée au littéra *E* de l'article 7 est destinée à couvrir l'indemnité de frais de bureau de l'officier qui remplit les fonctions de commandant de place à Verviers, où une garnison a été récemment installée.

ART. 8. — *Traitement du service de l'intendance.*

Augmentation : 500 francs.

Un arrêté royal du 2 novembre 1881 a alloué à l'intendant militaire chargé des fonctions de sous-directeur de l'administration au Département de la

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Guerre, l'indemnité de fourrages pour le nombre de chevaux attribué à son grade, dans l'infanterie.

Ce fonctionnaire pouvant être chargé éventuellement de la haute direction du service administratif de l'armée en campagne, et être appelé à diriger ce service près des troupes qui participent aux manœuvres en terrain varié, il convient qu'il soit monté, en temps de paix, afin que cet officier supérieur ne soit pas obligé de recourir à l'usage de chevaux de troupe, comme cela s'est fait pendant les manœuvres du mois de septembre 1881.

La dépense résultant de cette allocation s'élève :

Pour 2 chevaux ou 750 journées à fr. 1 70 c.	fr.	1,244	»
Mais le crédit alloué à l'article 8 pour l'indemnité de vivres de campagne au camp de Beverloo, peut être réduit de 1,211 à 470 francs, soit de		741	»
		<hr/>	
L'augmentation de dépense se réduit donc à	fr.	500	»
		<hr/>	

CHAPITRE III.

SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.

ART. 9. — *Traitement des officiers de santé.*

Augmentation : 4,000 francs.

Un arrêté royal du 13 décembre 1881 a porté de 8,500 francs à 9,500 francs par an, le traitement des médecins principaux de 1^{re} classe, ce qui occasionne, pour les quatre titulaires de ces emplois, une dépense annuelle de 4,000 francs.

Ces officiers de santé, qui ont le rang de colonel, ne touchaient que le traitement attribué au grade de colonel dans l'*infanterie*, tandis que les médecins principaux de 2^e classe et les médecins de régiment de 1^{re} classe, qui ont respectivement le rang de lieutenant-colonel et de major, recevaient le traitement alloué aux grades correspondants dans les *armes spéciales*.

Cette inégalité dans la position qui était faite aux médecins de l'armée qui ont le rang d'officier supérieur, a donné lieu à de nombreuses réclamations et à d'assez vives critiques qui se sont produites, notamment au Sénat, lors de la discussion du Budget de 1881.

Le Gouvernement a pensé qu'il convenait de faire disparaître cette inégalité.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE IV.

SOLDE DES TROUPES.

ART. 12. — *Traitement et solde de l'infanterie.*

Augmentation : 14,700 francs.

Dans les amendements présentés au Budget de l'exercice 1882, le Département de la Guerre a demandé un supplément de crédit afin de pouvoir élever de 250 à 350, le nombre des enfants de troupe, et il a annoncé l'intention de porter l'effectif de ces enfants à 425 en 1883, pour s'arrêter l'année suivante au chiffre de 500.

L'augmentation de 75 enfants, proposée au Budget de 1883, occasionne à l'article 12 la dépense suivante :

Solde et habillement, 27,373 journées à 51 centimes . . . fr.	13,964 25
Frais d'administration et d'instruction.	750 »
	<hr/>
TOTAL. . . fr.	14,714 25
Diminué en plus sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	11 25
	<hr/>
RESTE augmentation nette fr.	14,700 »
	<hr/>

ART. 14. — *Traitement et solde de l'artillerie.*

Augmentation : 1,700 francs.

Le supplément de crédit demandé à l'article 14 est destiné à apporter deux modifications à l'effectif du bataillon du train :

1° Remplacer le lieutenant-adjutant-major de ce corps, par un capitaine en second adjudant-major.

Il n'existe au bataillon du train, qui se compose de sept compagnies, qu'un seul emploi d'adjutant-major et cet emploi est donné à un lieutenant, tandis qu'au corps de discipline et de correction, qui se compose de six compagnies, le même emploi est dévolu à un capitaine en second.

La mesure proposée en faveur de l'adjutant-major du train, aurait pour résultat de donner à ce corps 4 capitaines en second au lieu de 3, et viendrait augmenter quelque peu les chances d'avancement, très bornées actuellement, des lieutenants de ce corps.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Augmenter l'effectif du bataillon du train d'un maréchal des logis armurier.

Ce bataillon possède un armement plus considérable que celui d'un régiment de cavalerie ou d'artillerie, et il est le seul corps qui n'ait pas de maître armurier.

Dans l'intérêt du bon entretien des armes, il est nécessaire de combler cette lacune.

La dépense résultant de ces deux propositions s'élève comme il suit :

1° Différence entre le traitement d'un lieutenant-adjutant-major et celui d'un capitaine en second (4,200 au lieu de 3,250 francs). . fr.	950 »
A déduire $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ pour médicaments	4 75
	<hr/>
RESTE. . fr.	945 25
2° Solde et habillement d'un maréchal des logis armurier, 365 journées à fr. 1 98 c ^s	722 70
	<hr/>
TOTAL. . fr.	1,667 95
3° Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre	52 05
	<hr/>
Soit une augmentation de fr.	1,700 »
	<hr/>

CHAPITRE V.

ACADÉMIE MILITAIRE.

ART. 18. — *Dépenses d'administration de l'École militaire.*

Diminution : 10,000 francs.

Cette diminution sur l'article 18 provient de la suppression du crédit qui avait été porté au Budget de 1882, à titre de charge extraordinaire et temporaire, pour l'achat des instruments destinés à constituer à l'École militaire un cabinet complet de géodésie et de topographie.

CHAPITRE VIII.

PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.

ART. 22. — *Pain et viande.*

Augmentation nette. . fr.	12,400 »	} Littera A. Pain. . fr.	5,000 »
			» B. Viande. . .

NOTE PRÉLIMINAIRE.

provenant, savoir :

Littera A. — Pain

1° Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,575 journées à 18 c ^t	4,927 50	»
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 18 c ^t	65 70	»
2° Diminué en moins sur vacances et congés pour arrondir le chiffre de l'article 22.	6 80	»

TOTAL fr.

Soit une augmentation de . . fr.

IN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
4,927 50	»
65 70	»
6 80	»
5,000 0	0
5,000 0	0

Littera B. — Viande.

1° Crédit demandé pour :

75 Enfants de troupe, soit 27,575 journées à 26 ⁶⁶	7,299 84	0
1 Maître armurier du train, soit 565 journées à 52 c ^t	116 80	»
2° Diminué en plus sur vacances et congés, pour arrondir le chiffre de l'article 22.	»	16 64

TOTAL fr.

Reste augmentation nette . . fr.

EN PLUS qu'au Budget de 1882	EN MOINS qu'au Budget de 1882.
7,299 84	0
116 80	»
»	16 64
7,416 64	16 64
7,400 0	0

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

(366)

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de la Guerre et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère de la Guerre, pour l'exercice 1883, est fixé à la somme de *quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille trois cents francs* (44,727,500 francs), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Le Gouvernement est autorisé à prélever, sur les crédits ouverts aux articles 12, 15, 16, 17, 24, 26, 27, 28, 50 et 52 du Budget, les sommes nécessaires pour pourvoir à l'insuffisance de crédits qui pourrait résulter du renchérissement des vivres et des fourrages, sur les articles 6, 7, 8, 10, 22 et 25.

Le Gouvernement est également autorisé à transférer de l'article 22 (pain et viande) à l'article 25 (fourrages en nature) et vice versa, les sommes nécessaires pour combler le déficit que pourrait présenter l'un ou l'autre de ces articles.

ART. 3.

Dans les localités où le service de la viande est assuré par la voie de la régie directe, les déchets, issues, peaux, suif, etc., provenant des bêtes bovines abattues, seront vendus par les soins de l'administration de la Guerre, et le produit sera porté en déduction du montant des achats de bétail.

ART. 4.

Le Ministre de la Guerre est autorisé à transférer aux articles 20, 25 et 29 du Budget de son Département pour l'exercice 1885, les excédents que laisseront éventuellement les articles 15 et 14 du Budget (solde des troupes de cavalerie et d'artillerie), afin de les affecter à l'achat des chevaux et des harnachements nécessaires à la cavalerie et à l'artillerie, d'après les effectifs de la nouvelle organisation.

Les dépenses à imputer sur ces excédents pourront être effectuées ou engagées jusqu'au 1^{er} avril 1884.

Donné à Bruxelles, le 28 février 1882.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre.	21,000	»	} 492,000 »
2	— des fonctionnaires et employés civils	200,000	»	
3	Supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Département de la Guerre.	16,000	»	
4	Matériel	55,000	»	
5	Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire	50,000	150,000	
CHAPITRE II.				
ÉTATS-MAJORS.				
6	Traitement de l'état-major général	896,400	»	} 1,425,300 »
7	— — des provinces et des places	270,000	»	
8	— du service de l'intendance	258,900	»	
CHAPITRE III.				
SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX.				
9	Traitement des officiers de santé	307,600	»	} 1,157,600 »
10	Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux	665,000	»	
11	Service pharmaceutique.	185,000	»	
CHAPITRE IV.				
SOLDE DES TROUPES.				
12	Traitement et solde de l'infanterie	15,794,600	»	} 24,910,100 »
13	— — de la cavalerie	5,794,400	»	
14	— — de l'artillerie	5,524,600	»	
15	— — du génie	1,517,600	»	
16	— — du bataillon d'administration	678,900	»	
<p>Les hommes momentanément en subsistance près d'un régiment d'une autre arme compteront, pour toutes leurs allocations, au corps où ils se trouvent en subsistance.</p>				
A REPORTER fr.		27,835,000	150,000	27,985,000

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1885.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	27,835,000 »	150,000 »	27,985,000 »
	CHAPITRE V. ACADÉMIE MILITAIRE.			
17	Personnel de l'École militaire et de l'École de guerre	232,100 »	»	270,400 »
18	Dépenses d'administration	44,300 »	»	
	CHAPITRE VI. ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.			
19	Traitement du personnel des établissements	66,375 »	»	1,107,555 »
20	Matériel de l'artillerie	1,041,180 »	»	
	CHAPITRE VII. MATÉRIEL DU GÉNIE.			
21	Matériel du génie	1,450,000 »	»	1,450,000 »
	CHAPITRE VIII. PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES PRESTATIONS.			
22	Pain et viande.	6,831,400 »	»	15,595,400 »
23	Fourrages en nature.	4,751,500 »	»	
24	Casernement des hommes	775,000 »	»	
25	Renouvellement de la buffleterie et du harnachement	100,000 »	»	
26	Frais de route et de séjour	110,000 »	»	
27	Transports généraux.	95,000 »	»	
28	Chauffage et éclairage des corps de garde	118,000 »	»	
29	Remonte.	852,700 »	»	
	CHAPITRE IX. TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.			
30	Traitements divers et honoraires	145,000 »	»	165,000 »
31	Frais de représentation	20,000 »	»	
	A REPORTER. fr.	44,427,555 »	150,000 »	44,577,555 »

POUR L'EXERCICE 1883.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1883.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT fr.	44,427,555 »	150,000 »	44,577,555 °
	CHAPITRE X. PENSIONS ET SECOURS.			
52	Pensions et secours	154,460 »	540 »	155,000 »
	CHAPITRE XI. DÉPENSES IMPRÉVUES.			
55	Dépenses imprévues non libellées au Budget	14,945 »	»	14,945 °
	TOTAL GÉNÉRAL DU BUDGET. fr.	44,576,760 »	150,540 °	44,727,300 °

Vu pour être annexé à Notre arrêté du
28 février 1882.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre de la Guerre,

A. GRATRY.

Le Ministre des Finances,

CHARLES GRAUX.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

pour l'exercice 1883.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION GÉNÉRALE.				
1	*	Traitement du Ministre fr.	21,000	»
2	»	— de 50 fonctionnaires et employés civils. 166,700	200,000	»
	»	— des huissiers, messagers et gens de service. 53,500		
3	»	Supplément aux officiers employés au Département de la Guerre. 10,000	16,000	»
	»	— aux sous officiers — — — — — 6,000		
<i>Matériel.</i>				
4	»	Fournitures de bureau, impressions, reliures, ports de lettres et autres menus frais. 22,000	85,000	»
	»	Chauffage et éclairage. 13,000		
	»	Entretien des locaux, achat et entretien du mobilier, etc. 20,000		
Dépôt de la Guerre et Institut cartographique militaire.				
<i>Dépôt de la Guerre.</i>				
a.		Alimentation de la bibliothèque, supplément aux officiers et aux sous-officiers employés au Dépôt de la Guerre fr. 14,000		
<i>Institut cartographique militaire.</i>				
Charges ordinaires et permanentes.				
5		Reconnaisances militaires, achats d'instruments, levé des plans des places fortes, forts, positions retranchées, etc. fr. 15,000	56,000	150,000
		Traitement de 6 graveurs et dessinateurs permanents 21,000		
b.				
Charges extraordinaires et temporaires.				
		Continuation des travaux pour la confection de la carte topographique du pays 150,000		
TOTAL DU CHAPITRE 1^{er}.			342,000	150,000

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	»	»	
200,000	»	200,000	»	»	
16,000	»	16,000	»	»	
55,000	»	55,000	»	»	
200,000	»	200,000	»	»	
492,000	»	492,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE II.			
				ÉTATS-MAJORS.			
				<i>État-major général.</i>			
				Officiers généraux.			
				SECTION D'ACTIVITÉ.			
		9	36	Lieutenants-généraux, à	fr. 18,500 . fr. 166,500 »		
		18	54	Généraux-majors, à	12,700 . . . 228,600 »		
					595,100 »		
		27	90	A DÉDUIRE : $\frac{1}{4}$ p. % pour médicaments	1,075 50		
					303,124 50		
				SECTION DE RÉSERVE.			
		2	6	Lieutenants-généraux employés à un service sédentaire, à	fr. 14,800 . fr. 29,600 »		
		4	8	Généraux-majors en service actifsédentaire, à	10,160 . . . 40,640 »		
					70,240 »		
		6	14	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	551 20		
					69,888 80		
a.				TOTAL	fr. 463,013 30		
				A DÉDUIRE :			
				Pour un lieutenant-général de la section d'activité (Ministre de la Guerre)	fr. 18,500 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	92 50		
					18,407 50		
				RESTE	fr. 444,605 80		
				A AJOUTER :			
				Le supplément de traitement pour un général-major, chargé provisoirement des fonctions attribuées aux lieutenants-généraux	fr. 2,000 »		
				A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	10 »		
					1,990 »		
				TOTAL	fr. 446,595 80		
				Corps d'état-major.			
		4	12	Colonels, à	fr. 9,500 . . . fr. 38,000 »		
		4	8	Lieutenants-colonels, à	7,100 28,400 »		
		8	16	Majors, à	6,500 50,400 »		
b.		18	36	Capitaines de 1 ^{re} classe, à	5,100 91,800 »		
		12	24	— de 2 ^e classe	4,400 52,800 »		
				Supplément des capitaines qui comptent 25 ans de grade d'officier	400 »		
					261,800 »		
		46	96	A DÉDUIRE : $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments	1,509 »		
					260,491 »		
		79	200	A REPORTER	fr. 707,086 80		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	EFFECTIF.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				REPORT.	fr. 707,086 80	
				Aides de camp et officiers d'ordonnance.		
				Supplément aux officiers des corps d'infanterie, d'artillerie et du génie employés comme aides de camp et officiers d'ordonnance près des généraux commandants de division et de brigade, savoir :		
				» 6 5 capitaines d'infanterie en premier . . . à. fr. 1,100 . . .	fr. 5,500 »	
				» 6 3 — — en 2 ^d de 1 ^{re} classe, à. . . 1,000 . . .	3,000 »	
				» 12 6 — — en 2 ^d de 2 ^e classe, à. . . 850 . . .	5,100 »	
				» 12 6 lieutenants d'infanterie. à. . . 850 . . .	5,100 »	
	c.			» 2 1 lieutenant d'artillerie à. . . 375 . . .	375 »	
				» 2 1 capitaine en premier du génie . . . à. . . 500 . . .	500 »	
				» 2 1 lieutenant du génie. à. . . 375 . . .	375 »	
				» 42	17,750 »	
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments	88 75	
					17,661 25	
				TOTAL.	fr. 724,748 05	
				Indemnité de vivres de campagne.		
	d.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo (dépense approximative)	1,770 45	
				Indemnité de fourrages.		
	e.			242 chevaux \times 365 = 88.350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c'	fr. 150,161 »	
				A ajouter pour 1 ration supplémentaire pour un général-major commandant de division	fr. 620 50	
					150,781 50	896,400 »
				Frais de bureau.		
				2 lieutenants-généraux commandant les circonscriptions militaires à 2,000 francs.	fr. 4,000 »	
				1 chef d'état-major du commandement supérieur de la cavalerie	800 »	
	f.			2 — des circonscriptions militaires. } 1 à 1,500 » } 2,700 »		
				4 — des divisions d'infanterie, à. 600 . . .	2,400 »	
				2 — — de cavalerie, à 600 . . .	1,200 »	
				16 généraux-majors, commandant une brigade, à 500 . . .	8,000 »	
					19,100 »	
				A REPORTER.	fr. 896,400 »	

6 (suite)

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,400 »	896,400 •	»	»		
896,400 •	896,400 »	»	»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEBA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
						Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
					REPORT. fr.	896,400 »	»
					<i>État-major des provinces et des places.</i>		
					<i>État-major des provinces.</i>		
	a.	5	10	Généraux-majors, à 10,160 francs fr.	50,800 »		
		»	9	Supplément de traitement aux aides de camp des commandants de province, à 500 francs	4,500 »		
		5	19		55,500 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	276 50		
					55,023 50		
					<i>État-major des places.</i>		
	b.	5		Commandants de 1 ^{re} classe, à fr.	7,500 37,500 »		
		4		— de 2 ^e — , à	6,000 24,000 »		
		9		— de 3 ^e — , à	5,000 45,000 »		
		2	a) 6	Majors, à	4,500 9,000 »		
		9		Adjudants de 1 ^{re} classe, à	5,500 51,500 »		
		8		— de 2 ^e — , à	2,400 19,200 »		
		4		— de 3 ^e — , à	2,100 8,400 »		
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.	600 »		
		41	6		175,200 »		
				A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ % pour médicaments.	876 »		
		46	25		174,324 »		
						270,000 »	»
					<i>Indemnité de vivres de campagne.</i>		
	c.			Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo. (Dépense approximative)	780 »		
					<i>Indemnité de fourrages.</i>		
	d.			25 chevaux \times 365 = 9,125 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c.	15,512 50		
					<i>Frais de bureau.</i>		
	e.	9		9 commandants de province à	1,000 9,000 »		
		1		— de place, à	1,200 1,200 »		
		2		— — , à	1,000 2,000 »		
		1		— — , à	800 800 »		
		8		— — , à	500 4,000 »		
		15		— — , à	400 5,200 »		
		4		— — , à	240 960 »		
		6		— — , à	150 900 »		
		5		— — , à	100 500 »		
					24,360 »		
					A REPORTER. fr.	1,166,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
896,400 »	»	800,400 »	»	»	
270,000 »	»	369,600 »	400 »	»	
1,166,400 »	»	1,166,000 »	400 »	»	

α) A répartir par le Ministre, selon les besoins du service.

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																															
		AUGMENTATION.	DIMINUTION																																
TOTAL.																																			
1,166,400 »	1,166,000 »	400 »	»																																
				<p>a)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="3">COMPOSITION ORGANIQUE.</th> </tr> <tr> <th>INTENDANTS.</th> <th>Officiers COMPTABLES des corps.</th> <th>TOTAL.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Intendant en chef.</td> <td>1</td> <td rowspan="3">} 35</td> </tr> <tr> <td>— de 1^{re} classe</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Sous-intendants de 1^{re} classe</td> <td>12</td> <td rowspan="2">} 150</td> </tr> <tr> <td>— de 2^{me} —</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Capitaines quartiers-maitres</td> <td>»</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs</td> <td>»</td> <td>75</td> </tr> <tr> <td>Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem^t.</td> <td>»</td> <td>37</td> </tr> <tr> <td></td> <td>35</td> <td>(*) 180</td> <td>185</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Ces officiers comptables figurent «<i>in pour ordre</i>», afin de faire ressortir le chiffre organique. Ils sont compris dans l'effectif des corps pour leurs allocations.</p> <p>b) A répartir, par décisions spéciales, en raison de l'importance du service dont les fonctionnaires de l'intendance sont respectivement chargés.</p>	COMPOSITION ORGANIQUE.			INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.	Intendant en chef.	1	} 35	— de 1 ^{re} classe	3	— de 2 ^{me} —	6	Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150	— de 2 ^{me} —	13	Capitaines quartiers-maitres	»	38	Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75	Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37		35	(*) 180	185
COMPOSITION ORGANIQUE.																																			
INTENDANTS.	Officiers COMPTABLES des corps.	TOTAL.																																	
Intendant en chef.	1	} 35																																	
— de 1 ^{re} classe	3																																		
— de 2 ^{me} —	6																																		
Sous-intendants de 1 ^{re} classe	12	} 150																																	
— de 2 ^{me} —	13																																		
Capitaines quartiers-maitres	»	38																																	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers payeurs	»	75																																	
Capitaines et lieutenants administrateurs d'habillem ^t	»	37																																	
	35	(*) 180	185																																
258,900 »	258,400 »	500 »	»																																
1,425,300 »	1,424,400 »	900 »	»																																

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE III.		
				SERVICE DE SANTÉ DES HÔPITAUX a).		
				Traitement des officiers de santé.		
		1	2	Inspecteur général, à fr. 12,700 12,700 »		
		4	»	Médecins principaux de 1 ^{re} classe, à 9,500 38,000 »		
		8	»	— principaux de 2 ^e classe, à 7,100 56,800 »		
		1	»	— de bataillon de 1 ^{re} classe, à 4,200 4,200 »		
		20	»	— adjoints, à 2,625 52,500 »		
		1	»	Pharmacien en chef, à 6,500 6,500 »		
		2	»	Pharmaciens principaux, à 5,100 10,200 »		
		10	»	Pharmaciens de 1 ^{re} classe, à 4,200 42,000 »		
		12	»	— de 2 ^e classe, à 3,250 39,000 »		
		12	»	— de 5 ^e classe, à 2,800 55,600 »		
		1	1	Vétérinaire en chef, à 6,500 6,500 »		
				Supplément des capitaines et des lieutenants qui comptent 25 ans et 1 ^{er} ans de grade d'officier 1,400 »		
		72	5		305,400 »	
				A DÉUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments. 1,517 »		
					301,885 »	
9				Indemnité de vivres de campagne.		
				b. Indemnité de 40 centimes en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui occupent le camp de Beverloo (Dépense approximative) 1,855 50		
				Indemnité de fourrages.	307,600 »	
				c. 5 chevaux \times 365 = 1,095 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t 1,861 50		
				Frais de bureau.		
				d. Inspecteur général du service de santé. 2,000 »		
				<i>Nourriture et habillement des malades; entretien des hôpitaux.</i>		
10				415,000 journées (b) de traitement de sous-officiers et soldats dans les hôpitaux, à 1 fr. 60 c ^t fr. 664,000 »		
				625 journées de miliciens non incorporés et de militaires détenus avant leur condam- nation. 1,000 »	665,000 »	
				<i>Service pharmaceutique.</i>		
11				Achat de médicaments, linge à pansement et instruments de chirurgie; émoluments à des médecins civils ou à des médecins militaires pensionnés, pour soins donnés ou médicaments tournis aux militaires ma- lades; frais d'impression d'ouvrages de statistique et menues dépenses 185,000 »		
				TOTAL DU CHAPITRE III. . . . fr.	1,157,600 »	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	EFFECTIF. HOMMES. CHEVAUX.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
					Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
				CHAPITRE IV.		
				SOLDE DES TROUPES.		
				<i>Traitement et solde de l'infanterie.</i>		
				Traitement, solde et accessoires.		
		1852	254	Officiers de tous grades fr.	5,685,780	04
		25746	o	Sous-officiers et soldats	7,478,074	65
		27308	254			
				Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. fr.	50,000	o
				Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	19,200	o
12	α.			Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres	50,000	o
				Première mise de petit équipement à allouer à 8,104 miliciens et à 600 volontaires à incorporer, soit, à 56 francs	515,344	o
				Frais de voyage des miliciens rappelés sous les armes	40,000	o
					15,623,369	59
				A DÉDUIRE :		
				Pour 251,100 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 64 centimes. fr.	160,704	o
				Pour vacances et petites permissions	560,022	50
					520,726	50
					15,102,643	o
				A REPORTER. . . fr.	15,102,643	o

INFANTERIE.

Cette arme se compose : 1° d'un régiment de carabiniers formé de quatre bataillons actifs et de deux bataillons non actifs (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 2° d'un régiment de grenadiers,
 3° de trois régiments de chasseurs à pied, } formés chacun de trois bataillons actifs et d'un bataillon non-actif (à quatre compagnies) et d'un dépôt;
 4° de quatorze régiments de ligne,
 5° de deux compagnies sédentaires;
 6° d'un corps de discipline et de correction formé de six compagnies;
 7° d'une école d'enfants de troupe;
 8° d'officiers à la suite des régiments.

OFFICIERS.

GRADES.	Effectif par unité			Composition d'un régiment			Soit pour :						TOTAUX.		MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Les deux compagnies sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	Les officiers hors cadre.	Officiers.	Chevaux.	TRAITEMENT annuel.	par GRADE.	par CATÉGORIE.	
États-majors actifs } 19 régiments. 58 bataillons.																		
Colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	8,500 "	161,500 "		
Lieutenants-colonels	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	58	6,500 "	125,500 "		
Majors	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	116	5,500 "	519,000 "		
Capitaines en premier adjudants-majors montés	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	4,500 "	85,500 "		
— en second — non montés	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	5,275 "	189,950 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-drapeau	1	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	2,250 "	42,750 "		
— — officiers-payeurs	"	1	"	4	5	5	4	5	51	"	"	"	58	"	2,462 50	142,825 "		
Médecins de régiment de 1 ^{re} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	6	"	6,500 "	57,800 "		
— — de 2 ^{me} classe	"	"	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	15	"	5,100 "	66,500 "		
— de bataillon de 1 ^{re} classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	4,200 "	79,800 "		
— — de 2 ^e classe	"	"	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	5,250 "	65,000 "		
332 compagnies de bataillons actifs.																	1,515,925 "	
Capitaines en premier	"	"	1	16	12	12	16	12	204	"	"	"	252	"	4,000 "	928,000 "		
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	48	56	56	48	56	612	"	"	"	696	"	2,250 "	1,566,000 "		
20 bataillons non actifs, 80 compagnies.																	2,494,000 "	
Majors	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	20	5,500 "	110,000 "		
Capitaines en second adjudants-majors non montés	"	1	"	2	1	1	2	1	17	"	"	"	20	"	5,275 "	65,500 "		
Capitaines en second	"	"	1	8	4	4	8	4	68	"	"	"	80	"	5,275 "	262,000 "		
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	24	12	12	24	12	204	"	"	"	240	"	2,250 "	540,000 "		
19 dépôts de régiment.																	977,500 "	
Majors	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	19	5,500 "	104,500 "		
Capitaines en second officiers d'armement	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275 "	62,225 "		
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,800 "	72,200 "		
Capitaines administratifs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 5 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,450 "	65,550 "		
Médecins de bataillon de 2 ^e classe	"	1	"	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,250 "	61,750 "		
Capitaines en second	"	"	1	1	1	1	1	1	17	"	"	"	19	"	5,275 "	62,225 "		
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	5	5	5	5	5	5	51	"	"	"	57	"	2,250 "	128,250 "		
Compagnies spéciales.																	556,700 "	
Colonel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	2	8,500 "	8,500 "		
Majors	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	2	5,500 "	11,000 "		
Capitaine en second adjudant-major non monté	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,275 "	5,275 "		
Capitaines quartiers-maitres de 1 ^{re} , 2 ^{me} ou 5 ^{me} classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,800 "	5,800 "		
Lieutenants ou sous-lieutenants officiers-payeurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	2,462 50	2,462 50		
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	"	5,250 "	5,250 "		
Capitaines en premier	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	6	8	"	4,000 "	52,000 "		
Lieutenants et sous-lieutenants	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6	24	50	"	2,250 "	67,500 "		
Officiers à la suite.																	151,787 50	
Capitaines en second	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	40	40	"	5,275 "	151,000 "		
																	151,000 "	
				120	91	91												
							120	91	1,547	8	57	40	1,852 (¹)	254				
															TOTAL . . . fr.	5,604,912 50		

A ajouter les suppléments de traitement :

	Le commandant du corps	1,000 "	
Pour le corps de discipline et de correction	Les deux majors, à	800 "	} 16,400 "
	Les sept capitaines, à	600 "	
	Les vingt-quatre lieutenants et sous-lieutenants, à 400	9,600 "	

Pour ancienneté de grade, | Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 91,000 "

TOTAL fr. 5,712,512 50

A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. % pour médicaments 28,561 50

RESTE fr. 5,683,750 94

(¹) Officiers d'infanterie 1,076
 Comptables 98 } 1,852
 Médecins 78

TROUPES.

GRADES.	Effectif par unité.			Composition d'un régiment			Soit pour :				NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT			
	D'état-major de régiment.	De bataillon.	De compagnie.	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs à pied et d'infanterie de ligne.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.		
États-majors actifs { 19 régiments. 58 bataillons.																
Adjutants sous-officiers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	5 25	68,802 50			
Sergents-majors secrétaires { Grenadiers	1	1	1	1	1	1	1	1	17	18	565	2 57	865 05			
Les autres	1	1	1	1	1	1	1	1	17	19	6,570	2 54	15,575 80			
Sergents-clairons	1	1	1	1	1	1	1	1	17	19	6,955	2 15	14,910 25			
Caporaux-clairons	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 05	22,228 50			
Sergents-armuriers	1	1	1	4	5	5	4	5	51	58	21,170	1 85	58,741 10			
Musiciens d'état-major	14	14	14	14	14	14	14	14	258	266	97,090	»	161,500 »			
232 compagnies des 58 bataillons actifs:	16	5	»													522,421 20
<i>16 compagnies du régiment des carabiniers.</i>																
Sergents-majors	»	4	1	16	»	»	16	»	»	16	5,840	2 54	15,665 60			
Premiers sergents	»	4	1	16	»	»	16	»	»	16	5,840	1 98	11,565 20			
Sergents-fourriers	»	4	1	16	»	»	16	»	»	16	5,840	1 85	10,687 20			
Sergents	»	20	5	80	»	»	80	»	»	80	29,200	1 85	55,456 »			
Caporaux	»	40	10	160	»	»	160	»	»	160	58,400	» 85	49,640 »			
Clairons	»	12	5	48	»	»	48	»	»	48	17,520	» 70	12,264 »			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	572	95	1,488	»	»	1,488	»	»	496	181,040	» 64	115,865 60			
— de 2 ^e —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	992	562,080	» 61	220,868 80		487,990 40	
<i>12 compagnies du régiment des grenadiers.</i>		456	114													
Sergents-majors	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,580	2 57	10,580 60			
Premiers sergents	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,580	2 01	8,805 80			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	12	»	»	12	»	12	4,580	1 86	8,146 80			
Sergents	»	20	5	»	60	»	»	60	»	60	21,900	1 86	40,754 »			
Caporaux	»	40	10	»	120	»	»	120	»	120	45,800	» 87	58,106 »			
Clairons	»	12	5	»	56	»	»	56	»	56	15,140	» 72	9,460 80			
Grenadiers	»	572	95	»	1,116	»	»	1,116	»	744	271,560	» 66	179,229 60			
Soldats avec solde de fusilier	»	»	»	»	»	»	»	»	»	572	155,780	» 60	81,468 »		576,529 60	
<i>204 compagnies des régiments de chasseurs et de ligne.</i>		456	114													
Sergents-majors	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	2 54	174,256 40			
Premiers sergents	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	1 98	147,450 80			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	»	12	»	»	204	204	74,460	1 85	156,261 80			
Sergents	»	20	5	»	»	60	»	»	1,020	1,020	572,500	1 85	681,509 »			
Caporaux	»	40	10	»	»	120	»	»	2,040	2,040	744,600	» 84	925,464 »			
Clairons	»	12	5	»	»	56	»	»	612	612	225,580	» 69	154,152 20			
Soldats de 1 ^{re} classe	»	280	70	»	»	840	»	»	14,280	4,760	1,757,400	» 65	1,094,562 »			
— de 2 ^e —	»	»	»	»	»	»	»	»	»	9,520	5,474,800	» 60	2,084,880 »		5,098,276 20	
20 bataillons non actifs:	»	564	91													
<i>Petits états-majors.</i>																
Adjutants sous-officiers	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,500	5 25	25,725 »			
Caporaux-clairons	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 05	7,665 »			
Sergents-armuriers	»	1	»	2	1	1	2	1	17	20	7,500	1 85	15,559 »			
80 compagnies des bataillons non actifs:	»	5	»													44,749 »
<i>8 compagnies de carabiniers.</i>																
Sergents-majors	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	2 54	6,852 80			
Premiers sergents	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	1 98	5,781 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	1 85	5,545 60			
Sergents	»	12	5	24	»	»	24	»	»	24	8,760	1 85	16,050 80			
Caporaux	»	24	6	48	»	»	48	»	»	48	17,520	» 85	14,892 »			
Clairons	»	4	1	8	»	»	8	»	»	8	2,920	» 70	2,044 »			
<i>4 compagnies de grenadiers.</i>		52	15													50,924 80
Sergents-majors	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	2 57	5,460 20			
Premiers sergents	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	2 01	2,954 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	1 86	2,715 60			
Sergents	»	12	5	»	12	»	»	12	»	12	4,580	1 86	8,146 80			
Caporaux	»	24	6	»	24	»	»	24	»	24	8,760	» 87	7,621 20			
Clairons	»	4	1	»	4	»	»	4	»	4	1,460	» 72	1,051 20			
<i>68 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>		52	15													25,929 60
Sergents-majors	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	2 54	58,078 80			
Premiers sergents	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	1 98	40,145 60			
Sergents-fourriers	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	1 85	45,420 60			
Sergents	»	12	5	»	»	12	»	»	204	204	74,400	1 85	156,261 80			
Caporaux	»	24	6	»	»	24	»	»	408	408	148,920	» 84	125,092 80			
Clairons	»	4	1	»	»	4	»	»	68	68	24,820	» 69	17,125 80			
»	»	52	15													451,125 40
A REPORTER				1,062	1,448	1,172	1,062	1,448	10,924	25,554	8,516,910					6,857,744 20

TROUPES (SUITE).

GRADES.	Composition d'un régiment			Soit pour :							NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT		
	De carabiniers.	De grenadiers.	De chasseurs ou de ligne.	Le régiment des carabiniers.	Le régiment des grenadiers.	Les dix-sept régiments de chasseurs et d'infanterie de ligne.	Les deux comp. sédentaires.	Le corps de discipline et de correction.	L'école d'enfants de troupe.	LE TOTAL.			par GRADE.	par CATÉGORIE.	
REPORT.	1,962	1,448	1,172	1,962	1,448	19,924	"	"	"	25,554	8,516,910	"	"	6,857,744 20	
19 dépôts de régiment: <i>Petits états-majors.</i>															
Sergents gardes-magasins. { Grenadiers	1	1	1	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90		
Les autres				1	"	17	"	"	"	18	6,570	1 85	12,023 10		
Armuriers sergents-majors	1	1	1	1	1	17	"	"	"	10	5,650	2 54	8,541 "		
— sergents							"	"	"	9	5,285	1 85	6,011 55		
Maîtres tailleurs et cordonniers	2	2	2	2	2	54	"	"	"	58	15,870	" 84	11,650 80		
														58,905 35	
19 compagnies de dépôt: <i>1 compagnie de carabiniers.</i>															
Sergents-majors	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	2 54	854 10		
Premiers sergents	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 98	722 70		
Sergents-fourriers	1	"	"	1	"	"	"	"	"	1	565	1 85	667 95		
Sergents	5	"	"	5	"	"	"	"	"	5	1,095	1 85	2,005 85		
Caporaux	8	"	"	8	"	"	"	"	"	8	2,920	" 85	2,482 "		
Clairons	2	"	"	2	"	"	"	"	"	2	750	" 70	511 "		
														7,241 60	
<i>1 compagnie de grenadiers.</i>															
Sergents-majors	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 57	865 05		
Premiers sergents	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	2 01	735 65		
Sergents-fourriers	"	1	"	"	1	"	"	"	"	1	565	1 86	678 90		
Sergents	"	5	"	"	5	"	"	"	"	5	1,095	1 86	2,056 70		
Caporaux	"	8	"	"	8	"	"	"	"	8	2,920	" 87	2,540 40		
Clairons	"	2	"	"	2	"	"	"	"	2	750	" 72	525 60		
														7,580 30	
<i>17 compagnies de chasseurs et de ligne.</i>															
Sergents-majors	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	2 54	14,519 70		
Premiers sergents	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 98	12,285 90		
Sergents-fourriers	"	"	1	"	"	17	"	"	"	17	6,205	1 85	11,555 15		
Sergents	"	"	5	"	"	51	"	"	"	51	18,615	1 85	34,065 45		
Caporaux	"	"	8	"	"	156	"	"	"	156	49,640	" 84	41,697 60		
Clairons	"	"	2	"	"	54	"	"	"	54	12,410	" 69	8,562 90		
														122,486 70	
Compagnies spéciales. <i>2 compagnies sédentaires.</i>															
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	2 54	1,708 20		
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	750	1 85	1,555 90		
Premiers sergents	"	"	"	"	"	"	16	"	"	16	5,840	1 98	11,565 20		
Sergents	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	18,250	1 85	53,597 50		
Caporaux	"	"	"	"	"	"	52	"	"	52	11,680	" 84	9,811 20		
Clairons	"	"	"	"	"	"	4	"	"	4	1,460	" 69	1,007 40		
Soldats	"	"	"	"	"	"	120	"	"	120	45,800	" 60	26,280 "		
														85,103 40	
<i>Corps de discipline et de correction.</i>															
Adjudant sous-officier	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	3 25	1,186 25		
Sergent-clairon	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	2 15	784 75		
Caporaux-clairons	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	1 05	766 50		
Sergent-armurier	"	"	"	"	"	"	"	1	"	1	565	1 85	667 95		
Maîtres tailleur et cordonnier	"	"	"	"	"	"	"	2	"	2	750	" 84	613 20		
Sergents-majors	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,100	2 57	5,190 50		
Premiers sergents	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	2 01	8,805 80		
Sergents-fourriers	"	"	"	"	"	"	"	6	"	6	2,190	1 86	4,073 40		
Sergents	"	"	"	"	"	"	"	42	"	42	15,350	1 86	28,513 80		
Caporaux	"	"	"	"	"	"	"	96	"	96	35,040	" 87	50,484 80		
Clairons	"	"	"	"	"	"	"	12	"	12	4,580	" 72	3,155 60		
Correctionnaires { employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	400	"	400	146,000	" 50	73,000 "		
{ non employés aux travaux	"	"	"	"	"	"	"	800	"	800	292,000	" 45	125,560 "		
														282,708 35	
<i>École d'enfants de troupe.</i>															
Enfants de troupe	"	"	"	"	"	"	"	"	"	425	425	153,125	" 51	79,115 75	
	1,982	1,468	1,192											79,115 75	
TOTAUX				1,982	1,468	20,264	226	1,581	425	25,746	9,597,290		TOTAL. . . fr.	7,460,775 65	

Supplément de solde :

Corps de discipline et de correction. {	68 sous-officiers	24,820 journées, à 40 c.	9,928 "	
{	98 caporaux	35,770 — à 20 c.	7,154 "	17,501 "
{	12 clairons	4,580 — à 05 c.	219 "	

TOTAL. fr. 7,478,074 65

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1883.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		<i>OBSERVATIONS.</i>
TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEAU des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr. 15,102,645 •		
		Indemnités de fourrages.		
	b.	254 chevaux × 565 = 92,710 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c. 157,007 •		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 150,000 •		
		Logement et nourriture.		
			15,794,600 »	
	d.	Miliciens à incorporer 20,000 journées.		
		Mouvements éventuels pendant l'année. 44,000		
		64,000 journées à fr. 1 25 c. 80,000 •		
		Frais d'administration et d'instruction.		
		1 régiment de carabiniers, à 16,000 •		
		Les 18 autres régiments, à 14,500 francs 261,000 •		
		2 compagnies sédentaires, à 400 francs 800 •		
	e.	1 école de volontaires 5,500 •		
		1 école d'enfants de troupe. 11,250 •		
		1 école de tir et de perfectionnement 4,500 •		
		Le corps de discipline et de correction 5,500 •		
		304,550 •		
		A REPORTER. fr. 15,794,600 •		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,794,600	»	13,779,900	»	14,700	»
13,794,600	»	13,779,900	»	14,700	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE											
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.										
		Report. fr.	13,704,600	»										
		EFFECTIF.												
		<table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th colspan="2">EFFECTIF.</th> </tr> <tr> <th>HOMMES.</th> <th>CHEVAUX</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>360</td> <td>640</td> </tr> <tr> <td>5,680</td> <td>4,840</td> </tr> <tr> <td>6,040</td> <td>5,480</td> </tr> </tbody> </table>	EFFECTIF.		HOMMES.	CHEVAUX	360	640	5,680	4,840	6,040	5,480		
EFFECTIF.														
HOMMES.	CHEVAUX													
360	640													
5,680	4,840													
6,040	5,480													
		<i>Traitement et solde de la cavalerie.</i>												
		Traitement, solde et accessoires.												
		Officiers de tous grades fr. 1,438,571	»											
		Sous-officiers, brigadiers et soldats 2,077,470 50												
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire. . fr. 18,000	»											
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers. 8,500	»											
15	α.	— de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo, ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres. 6,000	»											
		Première mise de petit équipement à allouer à 1,200 miliciens et à 500 volontaires à incorporer, à 50 francs 75,000	»											
		5,625,541 50												
		A DÉDUIRE :												
		Pour 75,700 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 87 centimes. fr. 65,859	»											
		Pour vacances et petites permissions 56,876 50												
		122,735 50												
		5,502,806	»											
		A REPORTER. fr. 5,500,806	»	13,794,000										

CAVALERIE. — Cette arme se compose : 1° de deux régiments de chasseurs, }
 2° de quatre régiments de lanciers, } chacun de cinq escadrons actifs.
 3° de deux régiments de guides, }

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTAUX.		Traitement annuel.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Hommes.	Chevaux à ration forte.		GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.					
États-majors de régiment.													
Colonels	1	5	2	6	4	12	2	6	8	24	9,500	76,000	
Lieutenants-colonels	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	7,100	56,800	
Majors	2	4	4	8	8	16	4	8	16	52	6,500	100,800	
Capitaines adjudants-majors en 1 ^{er}	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100	40,800	
Lieutenants adjudants-majors	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,250	26,000	
Lieutenants ou sous-lieutenants porte-étendard	1	2	2	4	4	8	2	4	8	16	5,100	24,800	
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	5,800	50,400	
Lieutenants et sous-lieutenants officiers-payeurs	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	2,462 50	19,700	
Capitaines administrateurs d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e et 5 ^e classe	1	"	2	"	4	"	2	"	8	"	5,450	27,600	
Médecins de régiment } de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	4	4	6,500	25,200	
Id. de 2 ^{me} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	4	4	5,100	20,400	
Id. de bataillon de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	4	4	4,200	53,600	
Vétérinaire principal	1	1	2	2	4	4	2	2	1	1	5,100	5,100	
Vétérinaires de 1 ^{re} classe	1	1	2	2	4	4	2	2	7	7	4,600	52,200	
Id. de 2 ^e —	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	5,250	26,000	
Id. de 5 ^e —	1	1	2	2	4	4	2	2	8	8	2,800	22,400	
	15	20										567,800	
Escadrons actifs.													
Capitaines commandants	1	2	10	20	20	40	10	20	40	80	5,100	204,000	
Id. en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	2	10	20	20	40	10	20	40	80	4,200	168,000	
Lieutenants	2	4	20	40	40	80	20	40	80	160	5,250	260,000	
Sous-lieutenants	2	4	20	40	40	80	20	40	80	160	2,950	256,000	
	6	12										868,000	
TOTAUX			90	160	180	520	90	160	(¹)560	640			
Soit par régiment.			45	80	45	80	45	80					

(¹) Officiers de l'arme 296 }
 Comptables 24 } 560
 Médecins 16 } 40
 Vétérinaires 24 }

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.
 Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier. 10,000

TOTAL 1,445,800
 A déduire 1/2 p. % pour médicaments. 7,929
RESTE fr. 1,458,571

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unité.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS						TOTAUX.			NOMBRE de JOURNÉES.	SOLDE journalière.	MONTANT	
	Hommes.	Chevaux.	2 régiments de chasseurs.		4 régiments de lanciers.		2 régiments de guides.		Chevaux à ration					GRADE.	par CATÉGORIE.
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	légers.	mixte.				
Petits états-majors de régiment.															
Adjudants sous-officiers	2	2	4	4	8	8	"	"	12	4	8	"	4,580	5 25	14,255
Maréchaux des logis chefs secrétaires	1	1	2	2	4	4	"	"	4	2	4	"	1,400	5 25	4,745
Id. des logis gardes-magasins	1	"	2	"	4	"	"	"	6	"	"	"	2,190	2 86	6,265 40
Trompettes-majors	1	1	2	2	4	4	"	"	2	2	4	"	750	2 88	2,102 40
Id. brigadiers	1	1	2	2	4	4	"	"	6	2	4	"	2,190	2 21	4,859 00
Maréchaux des logis armuriers	1	"	2	"	4	"	"	"	2	"	"	"	750	2 44	5,545 60
Maîtres tailleurs, bottiers et selliers	5	"	6	"	12	"	"	"	2	2	4	"	2,190	2 46	1,795 80
									6	2	4	"	2,190	1 76	5,854 40
									6	"	"	"	750	1 78	1,299 40
									6	"	"	"	2,190	2 21	4,859 00
									6	"	"	"	750	2 25	1,627 90
									6	"	"	"	6,570	" 84	5,518 80
									6	"	"	"	2,190	" 84	1,859 60
	10	5													59,955
Escadrons actifs.															
Maréchaux des logis chefs	1	1	10	10	20	20	"	"	50	10	20	"	10,950	2 86	51,517
Premiers maréchaux des logis	1	1	10	10	20	20	"	"	10	10	20	"	5,650	2 88	10,512
Maréchaux des logis fourriers	1	1	10	10	20	20	"	"	10	10	20	"	10,950	2 56	25,842
Id. des logis	7	7	70	70	140	140	"	"	10	10	20	"	5,650	2 58	8,687
Brigadiers	12	12	120	120	240	240	"	"	50	50	60	"	10,950	2 21	24,199 50
Trompettes	5	5	50	50	60	60	"	"	10	10	20	"	5,650	2 25	8,159 50
Maréchaux ferrants	2	2	20	20	40	40	"	"	20	20	40	"	76,650	2 21	169,596 50
Cavaliers de 1 ^{re} classe	24	24	240	240	480	480	"	"	70	70	140	"	25,550	2 25	56,976 50
Id. de 2 ^e —	69	69	690	690	1,580	1,580	"	"	360	120	240	"	151,400	1 05	157,970
Id. non montés	20	"	200	"	400	"	"	"	120	"	"	"	45,800	1 08	47,504
									90	50	60	"	52,850	1 56	51,246
									50	"	"	"	10,950	1 58	17,501
									60	20	40	"	21,900	" 86	18,854
									20	"	"	"	7,500	" 89	6,497
									720	240	480	"	262,800	" 86	226,008
									240	"	240	"	87,600	" 89	77,964
									2,070	600	1,580	"	755,350	" 85	627,106 50
									690	"	690	"	251,850	" 86	216,591
									600	"	"	"	219,000	" 85	181,770
									200	"	"	"	75,000	" 86	62,780
	140	120													2,006,441 50
TOTAUX			1,420	1,210	2,840	2,420	1,420	1,210	5,680	1,210	2,420	1,210	2,075,200		
Soit par régiment.			710	605	710	605	710	605			4,840				2,066,574 50

[Pages 590-591.]

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE SOLDE :

Pour 52 brigadiers pionniers ou 11,680 journées à 15 c^t . . . fr. 1,752
 Pour 256 cavaliers pionniers ou 95,440 journées à 10 c^t . . . 9,544
TOTAL 11,096

TOTAL 2,077,470 50

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFERENCES.		OBSERVATIONS.	
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.		
13,704,600	»	13,770,900	»	14,700	»	
13,794,600	»	13,770,900	»	14,700	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES. LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
	REPORT. . . . fr. 3,800,806 »	13,794,600 »	»
	Harnachement, etc.		
b.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure des 4,840 chevaux de troupe, soit 1,766,600 journées, à 9 centimes fr. 158,994 »		
	Moyens de transport.		
c.	Moyens de transport aux troupes en marche. fr. 6,000 »	5,794,400 »	»
	Logement et nourriture.		
d.	Mouvements éventuels pendant l'année 42,400 journées, à fr. 1 25 c. fr. 53,000 »		
	Frais d'administration et d'instruction.		
e.	Huit régiments à 5 escadrons actifs, à . . fr. 7.200 fr. 57,600 »		
	Une école d'équitation 18,000 »	75,600 »	
	A REPORTER. . . . fr. 17,589,000 »	17,589,000 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
13,794,600	»	13,779,900	»	14,700	»
3,794,400	»	3,794,400	»	»	»
17,589,000	»	17,574,300	»	14,700	»

ARTILLERIE.

Cette arme se compose : 1° D'un état-major particulier.

- 2° De 4 régiments de campagne formés, savoir : { les 1^{er} et 3^e régim^{ts} chacun de 8 batteries montées et de 2 batteries de réserve;
les 2^e et 4^e — — — 2 — — à cheval, 7 batteries montées et 1 batt. de réserve;
- 3° De 5 — de siège formés chacun de 16 batteries de siège, 1 batterie de réserve et 1 batterie de dépôt;
- 4° De 4 compagnies spéciales : 1 de pontonniers, 1 d'ouvriers, 1 d'armuriers et 1 d'artificiers;
- 5° D'un bataillon du train formé d'un état-major { 4 compagnies pour les colonnes de munitions et les équipages des pontonniers et du génie;
2 — — — équipages de l'administration;
1 compagnie de dépôt.

OFFICIERS DES CORPS.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATAILLON ou COMPAGNIE.		COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.										Totaux.		Traitement annuel.	Montant.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Hommes.	Chevaux.	Les 1 ^{er} et 3 ^e régiments de campagne.		2 ^e et 4 ^e régiments de campagne.		5 ^e , 6 ^e et 7 ^e régiments de siège.		Quatre COMPAGNIES SPÉCIALES.		LE TRAIN.		HOMMES.	CHEVAUX à ration forte.					
			Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.							
États-majors des régiments.																			
Colonels	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	2	6	7	18	9,500	66,500			
Lieutenants-colonels	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	14	7,100	49,700			
Majors	8	16	6	12	6	12	6	12	6	12	6	12	29	45	6,500	182,700			
Capitaines commandants adjudants-majors.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,100	55,700			
Lieutenants	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,250	22,750			
Capitaines commandants instructeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	8	5,100	20,400			
Capitaines quartiers-maîtres de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,800	26,600			
Lieutenants ou sous-lieuten. officiers-payeurs	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	2,462 50	17,257 50			
Capitaines administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e cl.	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	11	5,450	24,150			
Médecins de rég ^t de 1 ^{re} classe	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	4	6,500	25,500			
— de 2 ^{me} —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	4	5,100	15,500			
— de bat ^{on} de 1 ^{re} —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	7	4	4,200	29,400			
— de 2 ^e —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	4	5,250	9,750			
Vétérinaire principal	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	1	4	5,100	5,100			
— de 1 ^{re} classe	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	5	4	4,000	15,800			
— de 2 ^e —	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	2	4	4	4	5,250	15,000			
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																			
4 batteries à cheval.																			
Capitaines commandants	1	2	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	4	8	5,100	20,400			
— en 2 ^d de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4,200	16,800			
Lieutenants	5	6	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	12	24	5,100	57,200			
Sous-lieutenants	5	9																74,400	
30 batteries montées.																			
Capitaines commandants	1	2	16	52	14	28	14	28	14	28	14	28	50	60	5,100	155,000			
— en 2 ^d de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	1	16	16	14	14	14	14	14	14	14	14	50	50	4,200	126,000			
Lieutenants	5	6	48	96	42	84	42	84	42	84	42	84	90	180	5,100	279,000			
Sous-lieutenants	5	9																558,000	
6 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5,100	50,600			
Lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	5,250	19,500			
Sous-lieutenants	1	1	4	4	2	2	2	2	2	2	2	2	6	6	2,950	17,700			
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																			
48 batteries de siège.																			
Capitaines commandants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	4,600	220,800			
Lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,875	158,000			
Sous-lieutenants	1	1	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	48	2,475	118,800			
3 batteries de réserve.																			
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	4,600	15,800			
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,475	7,425			
3 batteries de dépôt.																			
Capitaines commandants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	4,600	15,800			
Lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	1	1	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	5	5	2,475	7,425			
COMPAGNIES SPÉCIALES.																			
1 compagnie de pontonniers.																			
Capitaine commandant.	1	1							1	1			1	1	4,600	4,600			
— en second.	1	1							1	1			1	1	4,200	4,200			
Lieutenants	2	2							2	2			2	2	2,875	5,750			
Sous-lieutenants	2	2							2	2			2	2	2,475	4,950			
3 compagnies : ouvriers, armuriers et artificiers.																			
Capitaine commandant.	1	1							3	3			3	3	4,600	15,800			
Lieutenants	1	1							3	3			3	3	2,875	8,625			
Sous-lieutenants	2	2							6	6			6	6	2,475	14,850			
BATAILLON DU TRAIN.																			
Major.	1	2									1	2	1	2	6,500	6,500			
Capitaine en second adjudant-major.	1	1									1	1	1	1	4,200	4,200			
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	1									1	1	1	1	5,800	5,800			
— administ. d'habillem ^t de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e cl.	1	1									1	1	1	1	5,450	5,450			
Médecin de bataillon de 2 ^e classe	1	1									1	1	1	1	5,250	5,250			
Vétérinaire de 2 ^e classe	1	1									1	1	1	1	5,250	5,250			
Capitaines commandants	1	2									4	8	4	8	5,100	20,400			
— en second	1	1									5	6	5	6	4,200	12,600			
Lieutenants	1	1									7	7	7	7	5,250	22,750			
Sous-lieutenants	1	1									7	7	7	7	2,950	20,650			
TOTAUX.	9	9	124	202	126	210	207	53	18	6	27	55	a) 502	484				100,650	
Soit par régiment.			62	101	65	105	69	11										TOTAL.	1,952,212 50

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT :

Pour ancienneté de grade { Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 5,600

TOTAL fr. 1,957,812 50

A DÉDUIRE 1/2 p. ‰ pour médicaments 9,789 06

RESTE fr. 1,948,023 44

a) Officiers d'artillerie 429
— du train 25 }
Comptables 25 } 502
Médecins 18 }
Vétérinaires 9 } 27

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS.						TOTALS.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.
	Hommes.	Chevaux		Les 1 ^{er} ET 2 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 3 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.		Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	Chevaux								
		de selle.	de trait.	Hommes.	Chevaux	Hommes.	Chevaux		Hommes.	de selle.	de trait.						
Petits états-majors des régiments.																	
Adjutants sous-officiers	"	"	"	4	4	"	4	4	"	6	14	8	"	5,110	3 25	16,607 50	
Maréchaux des logis chefs artificiers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	2	"	"	750	2 86	2,087 80	
— — secrétaires	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	5	"	"	1,825	2 75	4,982 25	
Maréchaux des logis gardes-magasins	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	4	"	"	1,460	2 86	4,175 60	
Trompettes-majors	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	1,095	2 50	2,757 50	
— brigadiers	"	"	"	2	2	"	2	2	"	5	7	4	"	2,555	1 98	5,058 90	
Maréchaux des logis armuriers	"	"	"	2	"	"	2	"	"	5	7	"	"	2,555	1 98	5,058 90	
Maîtres selliers, tailleurs et bottiers	"	"	"	6	"	"	6	"	"	6	18	"	"	6,570	" 84	5,518 80	
Ouvriers selliers (soldats)	"	"	"	4	"	"	4	"	"	"	4	"	"	1,460	" 95	1,557 80	
														1,460	" 87	1,270 20	
RÉGIMENTS DE CAMPAGNE.																	
4 batteries à cheval.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 96	4,521 60	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 86	4,175 60	
— — fourriers	1	1	"	"	"	"	4	4	"	"	4	4	"	1,460	2 21	5,226 60	
Maréchaux des logis	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	2 21	19,559 60	
Brigadiers	6	6	"	"	"	"	24	24	"	"	24	24	"	8,760	1 05	9,198 "	
— artificiers	5	5	"	"	"	"	12	12	"	"	12	12	"	4,580	" 95	4,075 40	
Trompettes	2	2	"	"	"	"	8	8	"	"	8	8	"	2,920	1 56	4,555 20	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	"	"	"	16	"	"	"	16	"	"	5,840	" 95	5,451 20	
Maréchaux ferrants	2	"	"	"	"	"	8	"	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 00	
Canoniers { de 1 ^{re} classe	14	42	40	"	"	"	56	168	160	"	56	168	160	20,440	" 88	17,987 20	
de 2 ^e classe	70																
	110	62	40														159,578 "
30 batteries montées.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 96	52,412 "	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 86	51,517 "	
— — fourriers	1	1	"	16	16	"	14	14	"	"	50	50	"	10,950	2 21	24,199 50	
Maréchaux des logis	6	6	"	96	96	"	84	84	"	"	180	180	"	65,700	2 21	145,197 "	
à cheval	2	2	"	52	52	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 05	22,995 "	
Brigadiers { à pied	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 98	42,924 "	
artificiers	5	"	"	48	"	"	42	"	"	"	90	"	"	52,850	" 87	28,579 50	
Trompettes	2	2	"	32	32	"	28	28	"	"	60	60	"	21,900	1 56	54,164 "	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	64	"	"	56	"	"	"	120	"	"	45,800	" 87	58,106 "	
Maréchaux ferrants	1	"	"	16	"	"	14	"	"	"	50	"	"	10,950	" 85	9,088 50	
Canoniers { de 1 ^{re} classe	6	"	"	96	"	"	84	"	"	"	180	"	"	65,700	" 78	51,246 "	
de 2 ^e classe	28	"	"	448	"	"	392	"	"	"	840	"	"	506,600	" 66	202,556 "	
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	6	40	"	"	"	"	84	"	"	"	180	"	1,200	65,700	" 88	57,816 "	
de 2 ^e classe	24																
	89	15	40														958,524 50
6 batteries de réserve.																	
Adjutants de batterie	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 96	6,482 40	
Maréchaux des logis chefs	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 86	6,265 40	
— — fourriers	1	1	"	4	4	"	2	2	"	"	6	6	"	2,190	2 21	4,859 90	
Maréchaux des logis	6	6	"	24	24	"	12	12	"	"	56	56	"	15,140	2 21	29,059 40	
à cheval	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 05	4,599 "	
Brigadiers { à pied	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	9,760	" 98	8,584 80	
artificiers	5	"	"	12	"	"	6	"	"	"	18	"	"	6,570	" 87	5,715 90	
Trompettes	2	2	"	8	8	"	4	4	"	"	12	12	"	4,580	1 56	6,852 80	
Selliers, forgerons, charrons et charpentiers	4	"	"	16	"	"	8	"	"	"	24	"	"	8,760	" 87	7,621 20	
Maréchaux ferrants	1	"	"	4	"	"	2	"	"	"	6	"	"	2,190	" 85	1,817 70	
	25	15	"														81,796 50
RÉGIMENTS DE SIÈGE.																	
48 batteries de siège.																	
Adjutants de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 60	45,552 "	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	2 50	45,800 "	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	48	48	"	"	17,520	1 98	54,689 60	
Maréchaux des logis	5	"	"	"	"	"	"	"	"	240	240	"	"	87,600	1 98	175,448 "	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	288	288	"	"	105,120	" 98	105,017 60	
— artificiers	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	" 87	50,484 80	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	96	96	"	"	55,040	1 44	50,457 60	
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	144	144	"	"	52,560	" 87	45,727 20	
Canoniers { de 1 ^{re} classe	8	"	"	"	"	"	"	"	"	384	384	"	"	140,160	" 78	109,524 80	
de 2 ^e classe	44	"	"	"	"	"	"	"	"	2,112	2,112	"	"	770,880	" 66	508,780 80	
	75	"	"														1,145,282 40
3 batteries de réserve.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 50	2,757 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	1 98	15,008 60	
Brigadiers	6	"	"	"	"	"	"	"	"	18	18	"	"	6,570	" 98	6,458 60	
Charrons, forgerons et charpentiers	5	"	"	"	"	"	"	"	"	9	9	"	"	5,285	" 87	2,857 95	
Élèves-trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	" 66	1,445 40	
	19	"	"														28,656 15
3 batteries de dépôt.																	
Maréchaux des logis chefs	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	2 50	2,757 50	
— — fourriers	1	"	"	"	"	"	"	"	"	5	5	"	"	1,095	1 98	2,168 10	
Maréchaux des logis	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	1 98	8,672 40	
Brigadiers	4	"	"	"	"	"	"	"	"	12	12	"	"	4,580	" 98	4,292 40	
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	6	6	"	"	2,190	1 44	5,155 60	
	12	"	"														21,024 "
TOTAUX A REPORTER	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	6,959	732	1,560	2,552,755						2,454,294 50

TROUPES (SUITE).

GRADES.	EFFECTIF de chaque BATTERIE OU COMPAGNIE.			COMPOSITION DES RÉGIMENTS ET DES COMPAGNIES SPÉCIALES.									TOTAUX.			NOMBRE de Journées.	SOLDE journalière.	MONTANT par grade.	MONTANT par catégorie.	Observations.	
	Chevaux			Les 1 ^{er} ET 3 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 2 ^e ET 4 ^e RÉGIMENTS de campagne.			Les 5 ^e , 6 ^e et 7 ^e RÉGIMENTS de siège.	COMPAGNIES SPÉCIALES. Chevaux.			Chevaux							
	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.	de trait.		Hommes.	de selle.	de trait.	Hommes.	de selle.						de trait.
REPORT.	"	"	"	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	"	"	"	6,959	752	1,560	2,552,755	"	"	2,454,294 50	
COMPAGNIES SPÉCIALES.																					
1 compagnie de pontonniers.																					
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10	50,629 15	
— — constructeur	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 74	1,000 10		
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 19	799 55		
Maréchaux des logis	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	2 19	7,995 50		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	1 15	4,197 50		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Maitres-ouvriers	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	1 05	7,665 "		
Pontonniers de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 88	6,424 "		
— de 2 ^e —	72	"	"	"	"	"	"	"	"	"	72	"	"	72	"	"	26,280	" 78	20,498 40		
1 compagnie d'ouvriers.	157	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
Adjudant de batterie	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 21	1,171 65	66,700 10	
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 11	1,155 15		
— — fourrier	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	2 44	1,781 20		
Maréchaux des logis	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	2 44	12,468 40		
Brigadiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	1 08	4,750 40		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Ouvriers { de 1 ^{re} classe	50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50	"	"	50	"	"	18,250	" 08	17,885 "		
{ de 2 ^e —	95	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95	"	"	95	"	"	55,945	" 78	26,477 10		
1 compagnie d'armuriers.	175	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50		58,587 80
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canoniers armuriers { de 1 ^{re} classe	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 78	5,416 40		
{ de 2 ^e —	96	"	"	"	"	"	"	"	"	"	96	"	"	96	"	"	35,040	" 66	25,126 40		
1 compagnie d'artificiers.	150	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
Maréchal des logis chef	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 50	912 50	52,195 "	
— — fourrier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maréchaux des logis	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	1 98	5,781 60		
Brigadiers	10	"	"	"	"	"	"	"	"	"	10	"	"	10	"	"	5,650	" 98	5,577 "		
Trompettes	2	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2	"	"	2	"	"	750	1 44	1,051 20		
Canoniers artificiers { de 1 ^{re} classe	20	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20	"	"	20	"	"	7,500	" 78	5,694 "		
{ de 2 ^e —	60	"	"	"	"	"	"	"	"	"	60	"	"	60	"	"	21,900	" 66	14,454 "		
BATAILLON DU TRAIN.	102	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
Petit état-major.																					
Adjudant sous-officier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	5 25	1,186 25		152,909 45
Brigadier-trompette	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 76	642 40		
Maréchal des logis chef secrétaire	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	2 84	1,056 60		
— — garde-magasin	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
— — armurier	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	"	"	1	"	"	565	1 98	722 70		
Maitres sellier, tailleur et bottier	5	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	"	"	5	"	"	1,095	" 84	919 80		
Compagnies.																					
Maréchaux des logis chefs	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 84	7,256 20		
Premiers maréchaux des logis	7	62	"	"	"	"	"	"	"	"	7	62	"	7	62	"	2,555	2 54	5,978 70		
Maréchaux des logis fourriers	7	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7	"	"	7	"	"	2,555	2 19	5,595 45		
Maréchaux des logis	51	"	"	"	"	"	"	"	"	"	51	"	"	51	"	"	11,515	2 19	24,770 85		
Brigadiers	58	"	"	"	"	"	"	"	"	"	58	"	"	58	"	"	15,870	1 05	14,565 50		
Trompettes	14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	"	"	14	"	"	5,110	1 54	7,869 40		
Maréchaux ferrants	8	"	"	"	"	"	"	"	"	"	8	"	"	8	"	"	2,920	" 85	2,425 60		
Selliers, forgerons et charpentiers	12	"	"	"	"	"	"	"	"	"	12	"	"	12	"	"	4,580	" 87	5,810 60		
Conducteurs { de 1 ^{re} classe	48	"	218	"	"	"	"	"	"	"	48	"	218	48	"	218	17,520	" 88	15,417 60		
{ de 2 ^e —	198	"	"	"	"	"	"	"	"	"	198	"	"	198	"	"	72,270	" 85	59,984 10		
	578	62	218	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"		
TOTAUX.	1,550	268	640	1,762	464	720	5,627	922	62	218	7,861	794	1,578	2,869,265	TOTAL. fr.	2,775,514 "					
Soit par régiment.	775	134	520	881	232	560	1,209					2,572									

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report fr. 5,094,450 80	17,589,000	»
		Indemnités de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier de l'arme : 58 chevaux \times 505 = 13,870 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c' fr. 25,379 »		
		Harnachement.		
	c.	Entretien du harnachement, traitement et ferrure de 2,372 chevaux de troupe, soit pour 865,780 journées, à 9 centimes fr. 77,920 20		
		Moyens de transport.		
	d.	Moyens de transport aux troupes en marche 15,000 »	5,524,600	»
		Logement et nourriture.		
	e.	Mouvements éventuels pendant l'année 29,800 journées. à fr. 1 25 c' . . . fr. 57,250 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
	f.	Inspecteur général fr. 2,500 »		
		Deux directeurs dans les divisions territoriales 2,400 »		
		Inspecteur des armes de guerre 500 »		
		Directeur de la fonderie de canons 500 »		
		Sept régiments, à 9,000 francs 65,000 »		
		Bataillon du train et compagnies spéciales 6,800 »		
		Une école de tir 700 »		
		76,400 »		
		A REPORTER. fr. 22,913,600	»	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
17,589,000 »	17,574,300 »		14,700 »	»	
5,324,600 »	5,322,900 »		1,700 »	•	
22,915,600 »	22,897,200 »		16,400 »	•	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	22,913,000 »	»
		<i>Traitement et solde du génie.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
		<i>ÉTAT-MAJOR PARTICULIER.</i>		
		<i>Officiers.</i>		
		Colonels, à 9,500 . . . fr.	28,500 »	
		Lieutenants-colonels, à 7,100	42,600 »	
		Majors, à 6,500	57,800 »	
		Capitaines en 1 ^{re} , à 4,600	78,200 »	
		— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe, à 5,700	40,700 »	
		Lieutenants, à 2,875	51,625 »	
			259,425 »	
		A DÉDUIRE: $\frac{1}{3}$ p. 100 pour médicaments	1,297 12	
			RESTE. 258,127 88	
		<i>Gardes.</i>		
		Gardes principaux de 1 ^{re} classe, à 3,200. . . fr.	22,400 »	
		— — de 2 ^e — , à 2,800.	19,600 »	
		— de 1 ^{re} classe, à 2,525.	50,500 »	119,100 »
		— de 2 ^e — , à 2,100.	25,200 »	
		— de 3 ^e — , à 1,800.	21,600 »	
		<i>Commis.</i>		
		Commis principaux de 1 ^{re} classe, à 2,525. . fr.	20,200 »	
		— — de 2 ^e — , à 2,225.	15,550 »	
		— de 1 ^{re} classe, à 1,925.	11,550 »	62,800 »
		— de 2 ^e — , à 1,625.	9,750 »	
		— de 3 ^e — , à 1,525.	7,950 »	
		<i>Employés.</i>		
		Éclusiers, à 1,525.	7,950 »	
		Portiers, à 400.	5,200 »	
		Agents de casernement, à 240.	9,840 »	
		— — , à 150.	6,150 »	52,440 »
		Chef mécanicien 2,200.	2,200 »	
		Garde forestier 2,100.	2,100 »	
		Garde particulier 1,000.	1,000 »	
		<i>Régiment.</i>		
		Officiers de tous grades.	321,695 94	
		Sous-officiers et soldats.	460,268 65	
		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	2,000 »	
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers.	800 »	
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, à allouer aux officiers qui camperont à Beverloo ou qui seront détachés pour assister aux manœuvres.	2,000 »	
		Première mise de petit équipement à allouer à 408 miliciens et à 62 volontaires à incorporer, à 56 francs.	16,920 »	
			1,276,152 47	
		A DÉDUIRE :		
		Pour 11,500 journées de militaires traités dans les hôpitaux, à 75 centimes.	8,475 »	
		Pour vacances et petites permissions	19,565 47	
			27,858 47	
		RESTE.	1,248,514 »	
		A REPORER. fr.	1,248,514 »	22,913,600 »

EFFECTIF.	
HOMMES.	CHEVAUX.
5	6
6	6
6	6
17	7
11	
11	
54	25
7	»
7	»
12	»
12	»
12	»
50	»
8	»
6	»
6	»
6	»
6	»
52	»
6	»
8	»
41	»
41	»
1	»
1	»
1	»
99	»
87	17
1599	»
1477	17

15

α.

TROUPES.

GRADES.	EFFECTIF par unite.	SOIT POUR :			NOMBRE de journées.	SOLDE journalière.	MONTANT		
		le régiment	les compagnies spéciales	le total.			par GRADE	par CATÉGORIE.	
<i>État-major du régiment.</i>									
Adjudants sous-officiers	3	3	»	3	1,095	3 28	3,858 75	6,673 85	
Sergent-major secrétaire	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Sergent-clairon	1	1	»	1	365	2 44	890 60		
Caporaux-clairons	3	3	»	3	1,095	1 20	1,314 »		
	8								
<i>12 Compagnies de sapeurs mineurs</i>									
Sergents-majors	1	12	»	12	5,380	2 50	10,950 »	316,367 40	
Premiers sergents	1	12	»	12	4,380	2 50	10,074 »		
Sergents-fourriers	1	12	»	12	4,380	2 15	9,417 »		
Sergents	5	60	»	60	21,900	2 15	47,085 »		
Caporaux	10	120	»	120	45,800	» 98	42,924 »		
Clairons	5	56	»	56	45,140	» 87	11,454 80		
Sapeurs mineurs de 1 ^{re} classe	21	252	»	252	91,080	» 78	71,744 40		
— de 2 ^e classe	39	468	»	468	170,820	» 66	112,741 20		
	81								
<i>Dépôt</i>									
Sergent garde-magasin	1	1	»	1	365	2 15	784 75		10,370 40
Sergent armurier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Maître tailleur et cordonnier	2	2	»	2	750	» 84	612 20		
Sergent-major	1	1	»	1	365	2 50	912 50		
Premier sergent	1	1	»	1	365	2 50	852 50		
Sergent-fourrier	1	1	»	1	365	2 15	784 75		
Sergents	3	3	»	3	1,095	» 15	2,351 25		
Caporaux	8	8	»	8	2,920	» 98	2,861 60		
Clairons	2	2	»	2	750	» 87	653 10		
	20								
<i>5 Compagnies spéciales.</i>									
Sergents-majors	1	»	5	5	1,825	2 50	4,362 50	126,653 »	
Premiers sergents	1	»	5	5	1,825	2 50	4,197 50		
Sergents-fourriers	1	»	5	5	1,825	2 15	3,923 75		
Sergents	5	»	25	25	9,125	2 15	19,618 75		
Caporaux	8	»	40	40	14,600	» 98	14,508 »		
Clairons	2	»	10	10	5,650	» 87	5,175 60		
Soldats de 1 ^{re} classe	21	»	105	105	58,525	» 78	29,893 50		
— de 2 ^e classe	39	»	195	195	71,175	» 66	46,975 50		
	78								
TOTAUX	1,000	399	1,399	507,350			TOTAL 460,268 63		

(398 bis)

GÉNIE.

Cette armée se compose : 1° D'un état-major particulier;

2° D'un régiment formé de 3 bataillons de sapeurs-mineurs à 4 compagnies et d'un dépôt;

3° De 3 compagnies spéciales, savoir : } 1 compagnie de télégraphistes de campagne ;
 } 1 — de place et d'artificiers
 } 1 — de pontonniers de place ;
 } 1 — de chemin de fer ;
 } 1 — d'ouvriers.

OFFICIERS.

GRADES.	EFFECTIF		SOIT POUR :				TOTAUX.		TRAITEMENT annuel.	MONTANT	
	par unités.		le régiment.		les 3 compagnies spéciales.					par	par
	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.	Hommes.	Chevaux.		GRADE.	CATÉGORIE.
<i>État-major du régiment.</i>											
Colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	9,500 »	9,500 »	
Lieutenant-colonel	1	2	1	2	»	»	1	2	7,100 »	7,100 »	
Majors	3	6	3	6	»	»	3	6	6,500 »	18,900 »	
Capitaine en 1 ^{re} adjudant-major	1	1	1	1	»	»	1	1	5,100 »	5,100 »	
Lieutenants adjudants-majors	3	»	3	»	»	»	3	»	2,875 »	8,625 »	
Médecin de régiment, de 1 ^{re} classe	1	»	1	»	»	»	1	»	6,500 »	6,500 »	
— de bataillon de 1 ^{re} —	1	»	1	»	»	»	1	»	4,200 »	4,200 »	
— — de 2 ^e —	1	»	1	»	»	»	1	»	3,250 »	3,250 »	
	12	11									62,97 »
<i>12 Compagnies de sapeurs-mineurs.</i>											
Capitaines en premier	1	»	12	»	»	»	12	»	4,600 »	53,200 »	
— en second de 1 ^{re} et 2 ^e classe	1	»	12	»	»	»	12	»	3,700 »	44,400 »	
Lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,875 »	34,500 »	
Sous-lieutenants	1	»	12	»	»	»	12	»	2,475 »	29,700 »	
	4	»									163,800 »
<i>Dépôt.</i>											
Major	1	1	1	1	»	»	1	1	6,500 »	6,500 »	
Lieutenant officier d'armement	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875 »	2,875 »	
Capitaine quartier-maître de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,800 »	3,800 »	
Lieutenant ou sous-lieutenant officier-payeur	1	»	1	»	»	»	1	»	2,462 50	2,462 50	
Capitaine administrateur d'habillement de 1 ^{re} , 2 ^e ou 3 ^e classe	1	»	1	»	»	»	1	»	3,450 »	3,450 »	
Capitaine en premier	1	»	1	»	»	»	1	»	4,600 »	4,600 »	
Lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,875 »	2,875 »	
Sous-lieutenant	1	»	1	»	»	»	1	»	2,475 »	2,475 »	
	8	1									98,837 50
<i>1 Compagnie de télégraphistes de campagne.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100 »	5,100 »	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	1	»	»	1	1	1	1	4,200 »	4,200 »	
Lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	3,250 »	3,250 »	
Sous-lieutenant	1	1	»	»	1	1	1	1	2,950 »	2,950 »	
	4	4									15,500 »
<i>1 Compagnie de télégraphistes de place et d'artificiers.</i>											
Capitaine en premier	1	1	»	»	1	1	1	1	5,100 »	5,100 »	
— en second de 1 ^{re} ou de 2 ^e classe	1	»	»	»	1	»	1	»	3,700 »	3,700 »	
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875 »	2,875 »	
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475 »	2,475 »	
	4	1									14,150 »
<i>1 Compagnie de chemins de fer et une compagnie de pontonniers de place.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	2	»	2	»	4,600 »	9,200 »	
— en second de 1 ^{re} et de 2 ^e classe	1	»	»	»	2	»	2	»	3,700 »	7,400 »	
Lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,875 »	5,750 »	
Sous-lieutenants	1	»	»	»	2	»	2	»	2,475 »	4,950 »	
	4	»									27,300 »
<i>1 Compagnie d'ouvriers.</i>											
Capitaine en premier	1	»	»	»	1	»	1	»	4,600 »	4,600 »	
Lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,875 »	2,875 »	
Sous-lieutenant	1	»	»	»	1	»	1	»	2,475 »	2,475 »	
	3	»									9,950 50
TOTAUX.			68	13	19	5	(1)87	17			322,512 »

À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.

Pour ancienneté de grade. } Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier 800 »

(1) Officiers de l'arme 81
 Comptables 5
 Médecins 5 } 87

TOTAL 323,312 50

A déduire 1/2 p. 0/0 pour médicaments 1,616 56

RESTE (fr.) 321,695 94

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,913,600	22,897,200		16,400	°	
22,913,600	22,897,200		16,400	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT fr. 1,248,314 »	22,013,600 »	»
		Indemnité de fourrages.		
	b.	Pour les officiers de l'état-major particulier et des troupes de l'arme : 42 chevaux × 365 = 15,350 journées d'indemnité représentative, à fr. 1 70 c ^t fr. 26,061 »		
		Moyens de transport.		
	c.	Moyens de transport aux troupes en marche 2,000 »		
			1,317,600 »	»
		Logement et nourriture.		
	d.	Mouvements éventuels pendant l'année. 3,100 journées, à fr. 1 25 c ^t . 3,875 »		
		Frais de bureau, d'administration et d'instruction.		
		Inspecteur général 2,500 »		
		5 directeurs dans les divisions territoriales 4,400 »		
	e.	Commandants du génie dans les places 20,950 »		
		Le régiment et les compagnies spéciales 9,500 »		
		————— 37,350 »		
		A REPORTER fr. 24,231,200 »		»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
22,915,600	»	22,897,200	»	16,400	»
1,317,600	»	1,317,600	»	»	»
24,231,200	»	24,214,800	»	16,400	»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	24,251,200	»
		<i>Traitement et solde du bataillon d'administration.</i>		
		<i>Traitement, solde et accessoires.</i>		
	EFFECTIF.			
	74	Officiers de tous grades fr.	177,209	50
	60	Commis aux écritures.	84,000	»
	760	Sous-officiers et soldats	562,985	20
	894			
a.		Haute paye pour les chevrons d'ancienneté et la décoration militaire	16,000	»
		Indemnité aux sous-officiers promus officiers	400	»
		Indemnité de 40 centimes, en remplacement des vivres de campagne, pour les officiers campés à Beverloo	1,500	»
		Première mise de petit équipement à 250 miliciens à incorporer, à 15 francs	5,450	»
			645,544	70
		A DÉDUIRE :		
		Pour 4,600 journées d'ouvriers traités dans les hôpitaux, à fr. 1 10 c'	5,060	»
		Pour vacances et petites permissions	4,584	70
			9,644	70
		RESTE. fr.	655,900	»
b.		41 Sœurs hospitalières, à 900 francs.	36,900	»
c.		Frais d'administration	5,000	»
d.		Moyens de transport aux troupes en marche	600	»
e.		Logement et nourriture : 400 journées, à fr. 1 25 c'	500	»
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.	24,910,100	»

Récapitulation de l'effectif.

	ÉTATS-MAJORS.			TROUPES.		
	Officiers.	Sous-officiers et employés.	TOTAL.	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	TOTAL.
ART. 12. — Infanterie	»	»	»	1,852	25,746	27,598
» 13. — Cavalerie	»	»	»	560	5,680	6,040
» 14. — Artillerie	65	76	159	502	7,861	8,363
» 15. — Génie	54	181	235	87	1,590	1,477
» 16. — Bataillon d'administration	»	»	»	74	820	894
	117	257	574	2,875	41,497	44,372

(402 bis)

BATAILLON D'ADMINISTRATION.

Le corps se compose : 1^o d'un état-major (Administration centrale) ;

2^o de huit compagnies formées chacune de quatre sections. SÀVOIR . . . }
 1^{re} section : Hôpitaux.
 2^e — — Boulangeries.
 3^e — — Boucheries.
 4^e — — Fourrages.

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Traitement annuel.	MONTANT		
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.		par GRADE.	par CATÉGORIE.	
Officier supérieur d'administration	1	»	»	»	»	1	5,100	5,100 »		
Officiers d'administration	de 1 ^{re} classe.	1	3	3	3	4	3,000	31,000 »		
	de 2 ^e id.	1	3	3	3	4	2,800	43,000 »		
	de 3 ^e id.	»	6	6	6	6	2,200	41,800 »		
	de 4 ^e id.	»	5	5	5	5	1,800	31,200 »		
TOTAUX	3	21	21	11	18	74			177,100 »	
À AJOUTER LES SUPPLÉMENTS DE TRAITEMENT.										
Pour ancienneté de grade.	Capitaines et lieutenants qui comptent 25 ans et 12 ans de grade d'officier.									1,000 »
TOTAL										178,100 »
A DÉDUIRE 1/2 p. 100 pour médicaments.										890 50
Reste . . . fr.										177,209 50
Commis.										
Commis aux écritures	de 1 ^{re} classe.	9	9	1	5	6	30	1,450	43,500 »	
	de 2 ^e id.	10	9	»	6	5	30	1,350	40,500 »	
TOTAL fr.	19	18	1	11	11	60			84,000 »	

GRADES.	COMPOSITION de l'état-major et des sections.						Nombre de journées.	Solde journalière.	MONTANT	
	État-major.	1 ^{re} Hôpitaux.	2 ^e Boulang.	3 ^e Boucheries.	4 ^e Fourrages.	TOTAUX.			par GRADE.	par CATÉGORIE.
Hôpitaux.										
Magasiniers-dépensiers de	1 ^{re} classe.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 95	7,829 25
Id.	2 ^e id.	»	11	»	»	»	11	4,015	1 70	6,825 50
Infirmiers-majors de	1 ^{re} id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 95	12,099 75
Id.	2 ^e id.	1	16	»	»	»	17	6,205	1 70	10,548 50
Portiers de	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Cuisiniers	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Tisanners.	1 ^{re} id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 69	5,551 65
Id.	2 ^e id.	»	9	»	»	»	9	3,285	1 45	4,763 25
Infirmiers	1 ^{re} id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 19	32,521 50
Id.	2 ^e id.	»	81	»	»	»	81	29,565	1 »	29,565 »
TOTAL										130,354 20
Boulangeries.										
Sergents surveillants.		»	»	20	»	»	20	7,300	2 21	16,133 »
Brigadiers		»	»	28	»	»	28	10,220	1 60	16,352 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	40	»	»	40	14,600	1 20	17,520 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	80	»	»	80	29,200	1 10	32,120 »
TOTAL										82,125 »
Boucheries.										
Sergents surveillants.		»	»	»	12	»	12	4,580	2 21	9,679 80
Brigadiers		»	»	»	12	»	12	4,580	1 60	7,008 »
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	24	»	24	8,760	1 20	10,512 »
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	48	»	48	17,520	1 10	19,272 »
TOTAL										46,471 80
Fourrages										
Sergents surveillants.		»	»	»	20	20	7,300	2 21	16,133 »	
Brigadiers		»	»	»	22	22	8,070	1 60	12,848 »	
Ouvriers de 1 ^{re} classe		»	»	»	60	60	21,000	1 20	26,280 »	
Id. de 2 ^e id.		»	»	»	120	120	45,800	1 10	48,180 »	
TOTAL										103,441 »
État-major.										
Maîtres tailleur et cordonnier		2	»	»	»	»	2	750	» 84	613 20
TOTAUX fr.	4	270	168	96	232	760	178,120			362,985 20

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
24,231,200	»	24,214,800	»	16,400	»
678,900	»	678,900	»	»	»
24,910,100	»	24,893,700	»	16,400	»
AUGMENTATION . . . fr.			16,400		»

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE V.		
		ACADÉMIE MILITAIRE.		
		École militaire.		
		<i>État-major, corps enseignant et solde des élèves.</i>		
		<i>État-major et employés du service intérieur.</i>		
		1 commandant fr. 5,000 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		1 directeur des études 2,500 "		
		2 examinateurs permanents 7,000 "		
		1 instructeur 800 "		
		2 instructeurs adjoints 1,200 "		
		4 inspecteurs des études 6,000 "		
		1 secrétaire "		
		2 dessinateurs 6,500 "		
		1 aumônier 2,500 "		
		1 médecin 800 "		
		1 mécanicien 2,500 "		
a.		1 préparateur de chimie 2,500 "		
		1 vauquemestre conservateur des bâtiments 600 "		
		1 garde conservateur du matériel 560 "		
		1 conservateur des modèles 560 "		
		1 infirmier 600 "		
		1 portier 1,500 "		
		8 hommes de peine 4,800 "		
		5 clairons 547 50		
		2 surveillants à l'école d'équitation 800 "		
		2 brigadiers et 52 cavaliers pour soigner les chevaux de troupe employés aux leçons d'équitation (les brigadiers à 50 centimes par jour et les cavaliers à 10 centimes par homme et par jour) 1,555 "		
		47,000 50		
		<i>Corps enseignant.</i>		
		10 professeurs militaires 9,800 "		
		8 — civils 45,500 "		
b.		15 répétiteurs militaires 9,200 "		
		1 — civil 1,500 "		
		5 maîtres militaires 5,000 "		
		5 — civils 9,000 "		
		76,900 "		
		<i>Solde des élèves.</i>		
c.		Solde des élèves de l'École militaire 87,649 50	252,100 "	
		<i>École de guerre.</i>		
		<i>État-major et corps enseignant.</i>		
		1 commandant 1,500 "		
		1 commandant en second 1,000 "		
		2 professeurs civils 5,250 "		
d.		5 maîtres civils 5,050 "		
		9 professeurs militaires 8,650 "		
		2 maîtres militaires 500 "		
		1 secrétaire 600 "		
		20,550 "		
		A REPORTER. fr. 252,100 "		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
252,100 »	»	252,100 »	»	»	
252,100 »	»	252,100 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	232,100 »	»
		<i>Dépenses d'administration.</i>		
		ÉCOLE MILITAIRE.		
		Frais de bureau	2,500 »	
		Chauffage et éclairage	14,000 »	
		Manipulations des élèves au laboratoire	2,000 »	
		Indemnité aux travailleurs	753 »	
		Ménage des domestiques : 12 hommes, à 50 centimes par jour.	2,190 »	
18	a.	Frais de transport des élèves sous-lieutenants ; indemnité aux employés du service intérieur qui suivent les élèves dans leurs excursions ; frais de transport des instruments, etc.	1,100 »	
		Jury d'examen d'admission et de sortie (membres des universités et professeurs civils de l'École)	2,000 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier du commandant de l'École et du mobilier de l'établissement, et dépenses imprévues	8,857 »	
		Achat et entretien des appareils et des instruments des cabinets de physique, de géodésie, de topographie, etc.	3,000 »	
		<u>56,400 »</u>		
		ÉCOLE DE GUERRE.		
		Frais de bureau	600 »	
		Chauffage et éclairage	2,600 »	44,300 »
		Indemnité aux travailleurs	450 »	
	b.	Ménage des domestiques : 3 hommes, à 50 c ^t par jour.	547 50	
		Frais de transport des élèves et des instruments	700 »	
		Achat de livres et d'instruments ; achat et entretien du mobilier de l'établissement ; dépenses imprévues.	3,002 50	
		<u>7,900 »</u>		
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.	276,400 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
TOTAL.				
252,100 »	252,100 »	»	»	
44,300 »	54,300 »	»	10,000 »	
276,400 »	286,400 »	»	10,000 »	
DIMINUTION. . . fr.		10,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE VI.				
ÉTABLISSEMENTS ET MATÉRIEL DE L'ARTILLERIE.				
<i>Personnel des établissements de l'artillerie.</i>				
19	a.	Traitement du personnel de la manufacture d'armes fr. 15,500 °	66,375 °	°
	b.	— — de la fonderie de canons 24,900 °		
	c.	— — de l'arsenal de construction 21,100 °		
	d.	— — de l'école de pyrotechnie 2,500 °		
	e.	— — de l'école de tir. 4,775 °		
<i>Matériel de l'artillerie.</i>				
	a.	Dépenses diverses dans les places, les arsenaux et les magasins de guerre, le polygone et l'école de tir, les batteries et le parc de l'armée de campagne. — Chauffage et éclairage des bureaux des comptables du matériel; indemnité de logement aux gardes d'artillerie non logés aux frais de l'État 261,833 20		
	b.	Fabrication d'amorces fulminantes, culots, artifices divers, etc. 104,568 80		
	c.	Fabrication de poudres de guerre 80,000 °		
Manufacture d'armes.				
Fabrication d'armes neuves; confection de pièces de rechange pour l'entretien de l'armement des corps de l'armée; réparation et transformation d'armes à feu qui se trouvent dans les magasins de l'artillerie.				
20	d.	<i>L'exécution de ces travaux donnera lieu aux dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 83,886 25		
		Salaire des ouvriers 218,800 °		
		Menues dépenses 2,000 °		
		504,686 25		
Fonderie de canons.				
Fabrication de bouches à feu, projectiles, râteliers d'armes, etc.				
	e.	<i>L'exécution de ces travaux nécessitera les dépenses suivantes :</i>		
		Achat de matériaux fr. 62,841 79		
		Salaire des ouvriers 28,648 °		
		Menues dépenses 1,850 °		
		93,550 70		
A REPORTER.			fr. 844,428 11	66,375 °

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
60,375 »		60,375 »	»	°	
60,375 »		60,375 »	»	°	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Revenu. fr. 844,428 11	00,375 "	"
		Arsenal de construction.		
		Construction d'affûts et de voitures, avec leurs armements et dépendances, et réparation du matériel détérioré par l'usage.		
		<i>L'exécution de ces travaux occasionnera les dépenses suivantes :</i>		
	f.	Achat de matériaux fr. 09,451 89		
		Salaires des ouvriers 88,100 "		
		Menues dépenses 2,800 "	1,041,180 "	"
		————— 100,351 89		
20 (suite)	g.	Frais de bureau, achat et dépenses diverses de l'école de pyrotechnie 5,400 "		
	h.	Achat de bois pour former un approvisionnement à l'arsenal d'Anvers 25,000 "		
	i.	Dépenses résultant de l'achat et de la confection de modèles de constructions d'artillerie. 4,000 "		
	k.	Dépenses diverses et menus achats 2,000 "		
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.	1,107,555 "	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
66,575 *		66,575 *	*	*	
1,041,180 *		1,041,180 *	*	*	
1,107,555 *		1,107,555 *	*	*	

DEVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES	LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VII.		
		MATÉRIEL DU GÉNIE.		
		Entretien ordinaire.		
		Bâtiments militaires fr. 309,900 .		
a.		Ouvrages de fortification 37,000 "		
		Ouvrages mixtes 9,850 "		
		----- 357,720 .		
		Constructions, améliorations, réparations et renouvellements; défrichement, ensemencement et plantation des terrains de l'Etat dans les places, au camp de Beverloo et au polygone de Brasschaet.		
		Bâtiments militaires fr. 564,744 "		
b.		Ouvrages de fortification 224,526 .		
		Ouvrages mixtes 59,710 "		
21		----- 828,780 .		
		c. Frais de surveillance générale et service des bureaux du génie 61,000 "	1,450,000 "	
		d. Achat d'immeubles; expropriations; location de bâtiments et de terrains pour le service militaire dans les places; location de bâtiments pour les généraux qui ont droit au logement, ou indemnité représentative pour ceux de ces officiers qui sont privés d'un logement gratuit; location de terrains pour tirs à la cible, indemnité de logement aux gardes du génie non logés gratuitement; abonnement pour le service des eaux et pour l'éclairage des bâtiments militaires. 80,000 .		
		e. Frais d'instruction théorique et pratique des troupes du génie, service télégraphique et acquisition de matériel 100,000 "		
		f. Achat d'outils et de matériel pour le parc du génie 20,000 "		
		g. Levé des plans des terrains et bâtiments militaires; frais de dessinateurs temporaires, indemnité aux officiers et gardes chargés d'un travail extraordinaire ou supplémentaire, etc 2,500 "		
		TOTAL DU CHAPITRE VII fr. 1,450,000 .		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
TOTAL.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="3">DÉSIGNATION DES PLACES.</th> <th colspan="6">DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR</th> <th rowspan="3">TOTAL par place.</th> </tr> <tr> <th colspan="3">A. Entretien ordinaire.</th> <th colspan="3">B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements, dé- frichement, ensemencement, etc.</th> </tr> <tr> <th>Bâtime- nts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> <th>Bâtime- nts militaires.</th> <th>Fortifica- tions.</th> <th>Ouvrages mixtes.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Alost</td> <td>2,850</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,220</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,070</td> </tr> <tr> <td>Anvers (enceinte)</td> <td>34,000</td> <td>9,500</td> <td>700</td> <td>123,870</td> <td>71,000</td> <td>20,130</td> <td>371,220</td> </tr> <tr> <td>— 1^{er} secteur</td> <td>1,500</td> <td>500</td> <td>200</td> <td>3,000</td> <td>2,000</td> <td>"</td> <td>7,200</td> </tr> <tr> <td>— 2^e —</td> <td>6,590</td> <td>2,240</td> <td>190</td> <td>12,200</td> <td>2,500</td> <td>"</td> <td>23,720</td> </tr> <tr> <td>— 3^e —</td> <td>6,483</td> <td>2,280</td> <td>120</td> <td>133,000</td> <td>7,100</td> <td>"</td> <td>148,683</td> </tr> <tr> <td>— 4^e —</td> <td>5,330</td> <td>2,330</td> <td>100</td> <td>2,300</td> <td>4,000</td> <td>2,500</td> <td>16,780</td> </tr> <tr> <td>— 5^e —</td> <td>2,940</td> <td>4,200</td> <td>5,250</td> <td>4,440</td> <td>7,163</td> <td>10,890</td> <td>34,863</td> </tr> <tr> <td>Arlon</td> <td>1,490</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,575</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>5,975</td> </tr> <tr> <td>Ath</td> <td>1,300</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,500</td> </tr> <tr> <td>Audenarde</td> <td>3,800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,460</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,260</td> </tr> <tr> <td>Beverloo</td> <td>25,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>25,997</td> <td>"</td> <td>1,500</td> <td>82,297</td> </tr> <tr> <td>Bouillon</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,730</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,730</td> </tr> <tr> <td>Braschaet</td> <td>4,600</td> <td>"</td> <td>100</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Bruges</td> <td>7,523</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>10,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>17,523</td> </tr> <tr> <td>Bruxelles</td> <td>38,400</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>37,523</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>75,923</td> </tr> <tr> <td>Charleroi</td> <td>3,100</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,100</td> </tr> <tr> <td>Contich</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,820</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,820</td> </tr> <tr> <td>Courtrai</td> <td>700</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,340</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,240</td> </tr> <tr> <td>Diest (ville)</td> <td>3,500</td> <td>4,370</td> <td>340</td> <td>3,704</td> <td>3,061</td> <td>4,270</td> <td>19,243</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>19,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>24,450</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>43,650</td> </tr> <tr> <td>Hasselt</td> <td>2,800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>4,363</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,063</td> </tr> <tr> <td>Huy</td> <td>850</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,624</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,474</td> </tr> <tr> <td>Liège (ville)</td> <td>22,300</td> <td>3,000</td> <td>1,200</td> <td>23,928</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>80,428</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>2,400</td> <td>1,200</td> <td>180</td> <td>3,000</td> <td>2,000</td> <td>300</td> <td>9,080</td> </tr> <tr> <td>— (Chartreuse)</td> <td>11,300</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11,752</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>23,252</td> </tr> <tr> <td>Lierre</td> <td>8,600</td> <td>1,200</td> <td>180</td> <td>43,350</td> <td>2,000</td> <td>300</td> <td>25,600</td> </tr> <tr> <td>Louvain</td> <td>700</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,853</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,653</td> </tr> <tr> <td>Malines</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,770</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,770</td> </tr> <tr> <td>Mariembourg</td> <td>12,300</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,071</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>17,371</td> </tr> <tr> <td>Mentis</td> <td>18,340</td> <td>4,530</td> <td>910</td> <td>19,892</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>45,392</td> </tr> <tr> <td>Mons</td> <td>3,300</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11,985</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>15,485</td> </tr> <tr> <td>Namur (ville)</td> <td>1,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,094</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,594</td> </tr> <tr> <td>— (citadelle)</td> <td>3,030</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>6,270</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>11,520</td> </tr> <tr> <td>Ostende</td> <td>900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td>Philippeville</td> <td>1,200</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,758</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,958</td> </tr> <tr> <td>Saint-Bernard</td> <td>4,400</td> <td>2,600</td> <td>140</td> <td>10,900</td> <td>123,500</td> <td>"</td> <td>141,540</td> </tr> <tr> <td>Saint-Nicolas</td> <td>3,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>3,500</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>9,000</td> </tr> <tr> <td>Saint-Trond</td> <td>11,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12,800</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>23,800</td> </tr> <tr> <td>Termonde</td> <td>2,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>600</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>2,600</td> </tr> <tr> <td>Tirlemont</td> <td>3,940</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>12,375</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>18,515</td> </tr> <tr> <td>Tournai</td> <td>1,000</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>150</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>1,450</td> </tr> <tr> <td>Verviers</td> <td>8,900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>7,900</td> <td>"</td> <td>"</td> <td>16,800</td> </tr> <tr> <td>Vilvorde</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Wavre</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ypres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>509,900</td> <td>57,990</td> <td>9,850</td> <td>561,744</td> <td>224,526</td> <td>59,710</td> <td>1,186,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>337,720</td> <td></td> <td></td> <td>828,780</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements, dé- frichement, ensemencement, etc.			Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Alost	2,850	"	"	1,220	"	"	4,070	Anvers (enceinte)	34,000	9,500	700	123,870	71,000	20,130	371,220	— 1 ^{er} secteur	1,500	500	200	3,000	2,000	"	7,200	— 2 ^e —	6,590	2,240	190	12,200	2,500	"	23,720	— 3 ^e —	6,483	2,280	120	133,000	7,100	"	148,683	— 4 ^e —	5,330	2,330	100	2,300	4,000	2,500	16,780	— 5 ^e —	2,940	4,200	5,250	4,440	7,163	10,890	34,863	Arlon	1,490	"	"	2,575	"	"	5,975	Ath	1,300	"	"	800	"	"	2,500	Audenarde	3,800	"	"	3,460	"	"	9,260	Beverloo	25,000	"	"	25,997	"	1,500	82,297	Bouillon	1,000	"	"	2,730	"	"	3,730	Braschaet	4,600	"	100	1,000	"	"	9,000	Bruges	7,523	"	"	10,000	"	"	17,523	Bruxelles	38,400	"	"	37,523	"	"	75,923	Charleroi	3,100	"	"	1,000	"	"	4,100	Contich	1,000	"	"	1,820	"	"	2,820	Courtrai	700	"	"	2,340	"	"	3,240	Diest (ville)	3,500	4,370	340	3,704	3,061	4,270	19,243	— (citadelle)	19,200	"	"	24,450	"	"	43,650	Hasselt	2,800	"	"	4,363	"	"	7,063	Huy	850	"	"	1,624	"	"	2,474	Liège (ville)	22,300	3,000	1,200	23,928	"	"	80,428	— (citadelle)	2,400	1,200	180	3,000	2,000	300	9,080	— (Chartreuse)	11,300	"	"	11,752	"	"	23,252	Lierre	8,600	1,200	180	43,350	2,000	300	25,600	Louvain	700	"	"	1,853	"	"	2,653	Malines	1,000	"	"	2,770	"	"	3,770	Mariembourg	12,300	"	"	3,071	"	"	17,371	Mentis	18,340	4,530	910	19,892	"	"	45,392	Mons	3,300	"	"	11,985	"	"	15,485	Namur (ville)	1,500	"	"	1,094	"	"	2,594	— (citadelle)	3,030	"	"	6,270	"	"	11,520	Ostende	900	"	"	"	"	"	900	Philippeville	1,200	"	"	2,758	"	"	3,958	Saint-Bernard	4,400	2,600	140	10,900	123,500	"	141,540	Saint-Nicolas	3,500	"	"	3,500	"	"	9,000	Saint-Trond	11,000	"	"	12,800	"	"	23,800	Termonde	2,000	"	"	600	"	"	2,600	Tirlemont	3,940	"	"	12,375	"	"	18,515	Tournai	1,000	"	"	150	"	"	1,450	Verviers	8,900	"	"	7,900	"	"	16,800	Vilvorde								Wavre								Ypres												509,900	57,990	9,850	561,744	224,526	59,710	1,186,500						337,720			828,780		
DÉSIGNATION DES PLACES.	DÉPENSES ÉVENTUELLES POUR						TOTAL par place.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	A. Entretien ordinaire.			B. Constructions, améliorations, ré- parations et renouvellements, dé- frichement, ensemencement, etc.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																		
	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.	Bâtime- nts militaires.	Fortifica- tions.	Ouvrages mixtes.																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																
Alost	2,850	"	"	1,220	"	"	4,070																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Anvers (enceinte)	34,000	9,500	700	123,870	71,000	20,130	371,220																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 1 ^{er} secteur	1,500	500	200	3,000	2,000	"	7,200																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 2 ^e —	6,590	2,240	190	12,200	2,500	"	23,720																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 3 ^e —	6,483	2,280	120	133,000	7,100	"	148,683																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 4 ^e —	5,330	2,330	100	2,300	4,000	2,500	16,780																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— 5 ^e —	2,940	4,200	5,250	4,440	7,163	10,890	34,863																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Arlon	1,490	"	"	2,575	"	"	5,975																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ath	1,300	"	"	800	"	"	2,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Audenarde	3,800	"	"	3,460	"	"	9,260																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Beverloo	25,000	"	"	25,997	"	1,500	82,297																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bouillon	1,000	"	"	2,730	"	"	3,730																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Braschaet	4,600	"	100	1,000	"	"	9,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruges	7,523	"	"	10,000	"	"	17,523																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Bruxelles	38,400	"	"	37,523	"	"	75,923																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Charleroi	3,100	"	"	1,000	"	"	4,100																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Contich	1,000	"	"	1,820	"	"	2,820																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Courtrai	700	"	"	2,340	"	"	3,240																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Diest (ville)	3,500	4,370	340	3,704	3,061	4,270	19,243																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	19,200	"	"	24,450	"	"	43,650																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Hasselt	2,800	"	"	4,363	"	"	7,063																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Huy	850	"	"	1,624	"	"	2,474																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Liège (ville)	22,300	3,000	1,200	23,928	"	"	80,428																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	2,400	1,200	180	3,000	2,000	300	9,080																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (Chartreuse)	11,300	"	"	11,752	"	"	23,252																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Lierre	8,600	1,200	180	43,350	2,000	300	25,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Louvain	700	"	"	1,853	"	"	2,653																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Malines	1,000	"	"	2,770	"	"	3,770																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mariembourg	12,300	"	"	3,071	"	"	17,371																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mentis	18,340	4,530	910	19,892	"	"	45,392																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Mons	3,300	"	"	11,985	"	"	15,485																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Namur (ville)	1,500	"	"	1,094	"	"	2,594																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
— (citadelle)	3,030	"	"	6,270	"	"	11,520																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Ostende	900	"	"	"	"	"	900																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Philippeville	1,200	"	"	2,758	"	"	3,958																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Bernard	4,400	2,600	140	10,900	123,500	"	141,540																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Nicolas	3,500	"	"	3,500	"	"	9,000																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Saint-Trond	11,000	"	"	12,800	"	"	23,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Termonde	2,000	"	"	600	"	"	2,600																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tirlemont	3,940	"	"	12,375	"	"	18,515																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Tournai	1,000	"	"	150	"	"	1,450																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Verviers	8,900	"	"	7,900	"	"	16,800																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
Vilvorde																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Wavre																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
Ypres																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																						
				509,900	57,990	9,850	561,744	224,526	59,710	1,186,500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
					337,720			828,780																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
1,450,000	1,450,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			
1,450,000	1,450,000	"	"																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																			

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTÉRA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE VIII.		
		PAIN, VIANDE, FOURRAGES ET AUTRES ALLOCATIONS.		
		<i>Pain.</i>		
22	a.	a) 14,490,525 rations de pain, à 18 centimes fr. 2,608,204 50		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 145,994 50		
		RESTE. fr. 2,462,500 °		
		<i>Viande.</i>		
25	b.	b) 14,464,671 rations, à 52 centimes. fr. 4,628,694 72		
		A DÉDUIRE, pour vacances dans l'effectif et pour les hommes en petite permission 259,594 72		
		4,369,100 °	6,851,400 °	
		<i>Fourrages en nature.</i>		
25	c)	1,717,690 rations fortes, pour tous les chevaux d'officiers et pour les chevaux de troupe des guides et de l'artillerie, à fr. 1 62 c. fr. 2,782,657 80		
		885,500 rations mixtes, pour les chevaux de troupe des régiments de lanciers, à fr. 1 56 c. 1,577,948 °		
		441,650 rations légères, pour les chevaux de troupe des régiments de chasseurs à cheval, à fr. 1 46 c. 644,809 °	4,751,300 °	
		3,042,640 c)	4,805,414 80	
		A DÉDUIRE, pour chevaux manquants. 74,114 80		
		RESTE. fr. 4,751,300 °		
		A REPORTER. fr. 11,572,700 °		

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1885.	CREDITS pour l'exercice 1882	DIFFERENCES		OBSERVATIONS.																																																									
		Augmentation	Diminution																																																										
				<p>a) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>9,597,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Général</td> <td>507,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>15,028,225</td> </tr> </table>		Infanterie	9,597,900		Cavalerie	2,075,200		Artillerie	2,869,265		Général	507,500		Bataillon d'administration	178,120		Total	15,028,225																																							
	Infanterie	9,597,900																																																											
	Cavalerie	2,075,200																																																											
	Artillerie	2,869,265																																																											
	Général	507,500																																																											
	Bataillon d'administration	178,120																																																											
	Total	15,028,225																																																											
				<p>A déduire</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>72,700</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,500</td> <td>72,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Général</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Reste</td> <td></td> <td>554,700</td> </tr> </table>		Infanterie	44,000	251,100		Cavalerie	42,400	72,700		Artillerie	29,500	72,500		Général	5,100	11,500		Bataillon d'administration	400	4,600		Total	119,700	415,000		Reste		554,700																													
	Infanterie	44,000	251,100																																																										
	Cavalerie	42,400	72,700																																																										
	Artillerie	29,500	72,500																																																										
	Général	5,100	11,500																																																										
	Bataillon d'administration	400	4,600																																																										
	Total	119,700	415,000																																																										
	Reste		554,700																																																										
6,851,400	6,819,000	12,400		<p>b) Décomposition de ces rations</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>9,597,900</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>2,075,200</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>2,869,265</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Général</td> <td>507,500</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>178,120</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>15,028,225</td> </tr> </table>		Infanterie	9,597,900		Cavalerie	2,075,200		Artillerie	2,869,265		Général	507,500		Bataillon d'administration	178,120		Total	15,028,225																																							
	Infanterie	9,597,900																																																											
	Cavalerie	2,075,200																																																											
	Artillerie	2,869,265																																																											
	Général	507,500																																																											
	Bataillon d'administration	178,120																																																											
	Total	15,028,225																																																											
				<p>A déduire</p> <table border="1"> <tr> <td></td> <td>Infanterie</td> <td>44,000</td> <td>251,100</td> <td>25,504</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Cavalerie</td> <td>42,400</td> <td>72,700</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Artillerie</td> <td>29,500</td> <td>72,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Général</td> <td>5,100</td> <td>11,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Bataillon d'administration</td> <td>400</td> <td>4,600</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Total</td> <td>119,700</td> <td>415,000</td> <td>25,504</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Reste</td> <td></td> <td></td> <td>560,554</td> </tr> </table>		Infanterie	44,000	251,100	25,504		Cavalerie	42,400	72,700	"		Artillerie	29,500	72,500	"		Général	5,100	11,500	"		Bataillon d'administration	400	4,600	"		Total	119,700	415,000	25,504		Reste			560,554																						
	Infanterie	44,000	251,100	25,504																																																									
	Cavalerie	42,400	72,700	"																																																									
	Artillerie	29,500	72,500	"																																																									
	Général	5,100	11,500	"																																																									
	Bataillon d'administration	400	4,600	"																																																									
	Total	119,700	415,000	25,504																																																									
	Reste			560,554																																																									
4,751,500	4,751,500			<p>c) Décomposition du nombre de rations de toutages</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">ARMES</th> <th colspan="2">NOMBRE de chevaux</th> <th colspan="3">NOMBRE DE RATIONS</th> </tr> <tr> <th>officiers</th> <th>de troupe</th> <th>fortes</th> <th>mixtes</th> <th>légères</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Cavalerie</td> <td>Guides</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>500,000</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Lanciers</td> <td>520</td> <td>2,520</td> <td>116,800</td> <td>885,500</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>Chasseurs</td> <td>160</td> <td>1,210</td> <td>58,400</td> <td>"</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">Artillerie</td> <td>De campagne et train</td> <td>440</td> <td>2,572</td> <td>1,028,200</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>De siège</td> <td>50</td> <td>"</td> <td>14,250</td> <td>"</td> <td>"</td> </tr> <tr> <td>TOTAUX</td> <td></td> <td>1,120</td> <td>7,212</td> <td>1,717,650</td> <td>885,500</td> <td>441,650</td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td>8,550</td> <td colspan="3">3,042,640</td> </tr> </tbody> </table>	ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS			officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères	Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"	Lanciers	520	2,520	116,800	885,500	"	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650	Artillerie	De campagne et train	440	2,572	1,028,200	"	"	De siège	50	"	14,250	"	"	TOTAUX		1,120	7,212	1,717,650	885,500	441,650				8,550	3,042,640		
ARMES	NOMBRE de chevaux		NOMBRE DE RATIONS																																																										
	officiers	de troupe	fortes	mixtes	légères																																																								
Cavalerie	Guides	160	1,210	500,000	"	"																																																							
	Lanciers	520	2,520	116,800	885,500	"																																																							
	Chasseurs	160	1,210	58,400	"	441,650																																																							
Artillerie	De campagne et train	440	2,572	1,028,200	"	"																																																							
	De siège	50	"	14,250	"	"																																																							
TOTAUX		1,120	7,212	1,717,650	885,500	441,650																																																							
			8,550	3,042,640																																																									
11,502,700	11,550,300	12,400																																																											

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N ^{OS} DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		Report. fr.	11,502,700 »	°
		<i>Casernement des hommes a).</i>		
		Loyer des fournitures appartenant à la Société des lits militaires. (Contrat du 1 ^{er} octobre 1872 modifié par celui du 31 décembre 1877.)		
	a.	1,200 lits à deux places, à 20 francs par lit fr. 24,000 °		
		40,000 — à une — 15 — 600,000 °		
		————— 624,000 »		
		Fournitures appartenant aux communes.		
	b.	b) 2,200,000 journées d'occupation de fournitures appartenant aux communes, à raison de 5 centimes 110,000 °		
21		Fournitures appartenant à l'État.		
	c.	c) 471,525 journées d'occupation de fournitures appartenant à l'État, à raison de 2 centimes. fr. 9,426 50	775,000 »	°
		Dépenses diverses.		
		Lavage de couvertures, sacs de campement et menues réparations fr. 1,575 50		
	d.	Renouvellement de couvertures et de sacs de campement; achat de toiles pour traversins, de tentes pour les bivacs, matelas, draps de lit, laine, et couchettes de fer et de bois 50,000 °		
		————— 51,575 50		
		<i>Renouvellement de la buffleterie et du harnachement.</i>		
		Infanterie fr. 40,000 »		
		Cavalerie 46,000 »		
25	"	Artillerie 12,000 »		
		Génie 1,900 »		
		Bataillon d'administration 100 »		
		————— 100,000 »		
		A REPORTER. fr. 12,457,700 »		°

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1885.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.																																					
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.																																						
11,562,700 »	11,550,500 »	12,400 »	»	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="2"></th> <th style="text-align: right;">JOURNÉES.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a) Décomposition des journées d'occupation.</td> <td> <table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,397,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,350</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,300,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>15,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,549,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>471,323 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table></td></tr></tbody> </table>			JOURNÉES.	a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,397,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,350</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,300,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>15,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,549,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>471,323 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,397,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,300,000	TOTAL	16,205,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation	15,053,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	13,549,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,323 »	TOTAL ÉGAL.	16,205,523
		JOURNÉES.																																							
a) Décomposition des journées d'occupation.	<table border="0"> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Infanterie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">9,397,290</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Cavalerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,673,200</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Artillerie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">2,869,263</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Génie</td> <td style="border-left: 1px solid black;">507,350</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">Bataillon d'administration</td> <td style="border-left: 1px solid black;">178,120</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">15,025,223</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire les journées de marche</td> <td style="border-left: 1px solid black;">119,700</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">14,905,523</td> </tr> <tr> <td>A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures</td> <td>1,300,000</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> <tr> <td>41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation</td> <td>15,053,000 journées.</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">A déduire 1/10 pour non-occupation</td> <td style="border-left: 1px solid black;">1,503,800 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">RESTE</td> <td style="border-left: 1px solid black;">13,549,200 »</td> </tr> <tr> <td>b, Fournitures appartenant aux communes</td> <td>2,200,000 »</td> </tr> <tr> <td>c) — — à l'État</td> <td>471,323 »</td> </tr> <tr> <td style="border-left: 1px solid black;">TOTAL ÉGAL.</td> <td style="border-left: 1px solid black;">16,205,523</td> </tr> </table>	Infanterie	9,397,290	Cavalerie	2,673,200	Artillerie	2,869,263	Génie	507,350	Bataillon d'administration	178,120	TOTAL	15,025,223	A déduire les journées de marche	119,700	RESTE	14,905,523	A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,300,000	TOTAL	16,205,523	41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation	15,053,000 journées.	A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »	RESTE	13,549,200 »	b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »	c) — — à l'État	471,323 »	TOTAL ÉGAL.	16,205,523								
Infanterie	9,397,290																																								
Cavalerie	2,673,200																																								
Artillerie	2,869,263																																								
Génie	507,350																																								
Bataillon d'administration	178,120																																								
TOTAL	15,025,223																																								
A déduire les journées de marche	119,700																																								
RESTE	14,905,523																																								
A ajouter pour les contingents supplémentaires qui seront appelés à combler les pertes subies par les contingents des classes antérieures	1,300,000																																								
TOTAL	16,205,523																																								
41,200 fournitures de la Compté des lits militaires, à 365 jours d'occupation	15,053,000 journées.																																								
A déduire 1/10 pour non-occupation	1,503,800 »																																								
RESTE	13,549,200 »																																								
b, Fournitures appartenant aux communes	2,200,000 »																																								
c) — — à l'État	471,323 »																																								
TOTAL ÉGAL.	16,205,523																																								
775,000 »	775,000 »	»	»																																						
100,000 »	100,000 »	»	»																																						
12,457,700 »	12,425,500 »	12,400 »	»																																						

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		REPORT. fr.	12,457,700	"
		<i>Frais de route et de séjour.</i>		
26	a.	Voyages, missions et déplacements ordinaires des officiers et des fonctionnaires et employés civils des administrations ressortissant au Département de la Guerre fr. 105,000	110,000	"
	b.	Frais de route et de séjour du Ministre 5,000		"
		<i>Transports généraux.</i>		
27	>	Transport de matériel; fourniture de voitures à des militaires malades ou blessés, etc.	95,000	"
		<i>Chauffage et éclairage des corps de garde.</i>		
28	*	Fournitures de combustibles aux corps de garde établis dans les places de garnison, les forts, les camps et les bivacs; chauffage et éclairage de quelques logements de troupes; location de corps de garde dans les cantonnements, etc.	118,000	"
		<i>Remonte.</i>		
		<i>(Remonte ordinaire, calculée à raison de 11 $\frac{1}{4}$ % de l'effectif en chevaux pour la cavalerie et de 8 % pour l'artillerie.)</i>		
		<i>Achat de chevaux.</i>		
	a.	426 chevaux de chasseurs et de lanciers, à fr. 1,100. fr. 468,600		
		142 — de guides, à 1,150. 165,500		
		65 — de selle d'artillerie, à 1,150. 72,450		
		126 — de trait — , à 825. 105,950		
		808,500		
29		757		
	b.	Primes à accorder pour l'achat de chevaux nés et élevés en Belgique. 10,000	852,700	"
	c.	Achat des chevaux destinés à remplacer ceux qui sont donnés aux sous-officiers nommés sous-lieutenants dans la cavalerie et l'artillerie. 14,400		"
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.	15,595,400	"

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885

1883.		CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
12,457,700 »	12,425,300 »		12,400 »	°	
110,000 »	110,000 »		°	°	
95,000 »	95,000 »		°	°	
118,000 »	118,000 »		°	°	
852,700 »	852,700 »		°	°	
13,595,400 »	13,581,000 »		12,400 »	°	
AUGMENTATION. . . . fr.			12,400 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
CHAPITRE IX.				
TRAITEMENTS DIVERS ET HONORAIRES.				
<i>Traitements de non activité.</i>				
<i>1° Pour motifs de santé.</i>				
	EFFECTIF.			
	56	1 Colonel à	6,375	6,375 »
		6 Majors, à	4,125	24,750 »
		12 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	5,000	56,000 »
		8 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	2,550	20,400 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	2,560	9,440 »
		5 Lieutenants, à	1,800	5,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,575	5,150 »
		TOTAL	105,515	»
		A DÉDUIRE $\frac{2}{1}$ p. ‰ pour médicaments	527	57
			104,987	45
<i>2° Par mesure d'ordre.</i>				
	a.	2 Capitaines de 1 ^{re} classe ou en premier ou commandants	2,000	4,000 »
		4 — de 2 ^e — ou en second de 1 ^{re} classe	1,700	6,800 »
		4 — de 3 ^e — ou en second de 2 ^e classe	1,575	6,500 »
		7 Lieutenants, à	1,200	8,400 »
		2 Sous-lieutenants, à	1,050	2,100 »
		TOTAL	27,600	»
		A DÉDUIRE $\frac{1}{2}$ p. ‰ pour médicaments	158	»
			27,462	»
			145,000	»
			27,462	»
			172,462	»
		<i>3° Employés civils.</i>		
		4 Employés civils de l'administration centrale du Ministère de la Guerre ou des administrations qui ressortissent à ce Département	5,500	»
		4		
		59		
<i>Honoraires.</i>				
	b.	Honoraires d'avocats et frais de procédure	7,030	57
<i>Frais de représentation.</i>				
	c.	Aux généraux et officiers supérieurs qui se trouvent dans une position spéciale	20,000	»
			20,000	»
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.	165,000	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1885.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION	DIMINUTION.	
145,000 "	145,000 "	"	"		
20,000 "	20,000 "	"	"		
165,000 "	165,000 "	"	"		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

N° DES ARTICLES.	LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
			Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
		CHAPITRE X.		
		PENSIONS ET SECOURS.		
	a.	Pensions temporaires et arriérés fr. 102,000 *		
	b.	Premier terme des pensions civiles et militaires 8,460 »		
32	c.	Secours à d'anciens militaires, à leurs veuves et à leurs familles, et à d'anciens employés du Ministère de la Guerre. 24,000 »		
		154,460 *	154,460 »	540 »
	d.	Secours aux réfugiés politiques fr. 540 »		
		TOTAL DU CHAPITRE X fr.	154,460 »	540 »
		CHAPITRE XI.		
		DÉPENSES IMPRÉVUES.		
35	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget; Achat de décorations militaires; Secours à accorder éventuellement à des personnes étrangères à l'armée, en cas d'accidents dont la responsabilité incombe au Département de la Guerre; frais de l'école pratique des travaux de campagne, etc.	14,945 »	»
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr	14,945 »	»

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1883.

1883.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
TOTAL.				
135,000 »	135,000 »	»	»	
135,000 »	135,000 »	»	»	
14,945 »	14,945 »	»	»	
14,945 »	14,945 »	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS DEMANDÉS POUR L'EXERCICE	
CHAPITRES.	PAGES.		Charges ordinaires et permanentes.	Charges extraordinaires et temporaires.
RÉCAPITULATION.				
I.	574	Administration centrale	542,000	» 150,000
II.	576	États-majors.	1,425,500	»
III.	584	Service de santé des hôpitaux	1,157,600	»
IV.	586	Solde des troupes	24,910,100	»
V.	404	Académie militaire	276,400	»
VI.	408	Établissements et matériel de l'artillerie	1,107,555	»
VII.	412	Matériel du génie	1,450,000	»
VIII.	414	Pain, viande, fourrages et autres allocations.	13,593,400	»
IX.	420	Traitements divers et honoraires	165,000	»
X.	422	Pensions et secours.	154,460	» 540
XI.	46.	Dépenses imprévues	14,945	»
Total. fr.			44,576,760	» 150,540

DE LA GUERRE POUR L'EXERCICE 1885.

1883.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1882.	DIFFÉRENCES.		OBSERVATIONS.
TOTAL.			AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
492,000	492,000	»	»	»	
1,425,500	1,424,400	»	900	»	
1,157,600	1,153,600	»	4,000	»	
24,910,100	24,893,700	»	16,400	»	
276,400	286,400	»	»	10,000	»
1,107,555	1,107,555	»	»	»	
1,450,000	1,450,000	»	»	»	
15,593,400	15,581,000	»	12,400	»	
165,000	165,000	»	»	»	
135,000	135,000	»	»	»	
14,945	14,945	»	»	»	
44,727,500	44,703,600	»	55,700	10,000	
AUGMENTATION . . . fr.			25,700	»	

ANNEXE

AU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE

POUR L'EXERCICE 1887.

PENSIONS.

Voir aux annexes (n° 16) du Budget de la Dette publique.

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1881.

180 pensions inscrites	fr.	230,256	»
128 pensions éteintes		120,873	»
<hr/>		<hr/>	
52 pensions restant à servir.		409,383	»
<hr/>		<hr/>	